Un village – Une histoire

CAZAUX-LAYRISSE

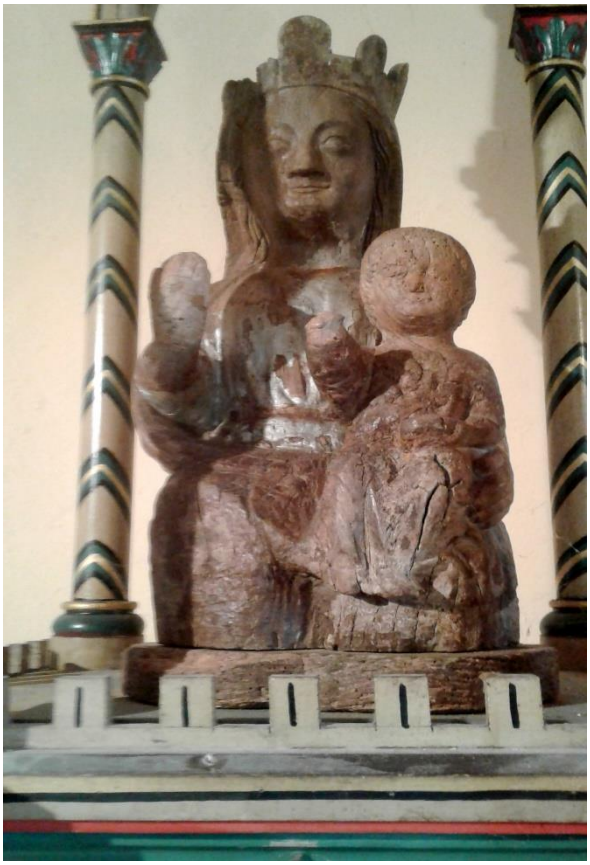

Alain CHEVALIER **Janvier 2024**

Sommaire

Les origines

Généralités

Histoire

Démographie

L'agriculture et l'élevage

Les fruitières

L'habitat

Les intempéries

Les mines

Le village de Cazaux-Layrisse

Le hameau de Pont-de-Cazaux

Monographie de Thomas MADON, instituteur à Cazaux-Layrisse vers 1886

Morts pour la France – Conflit 1914/1918

Les maires d'hier et d'aujourd'hui : Arnaud DORE et Jean-Pierre DORE

Conclusion

Les sources

Ancienne signalisation

Nouvelle signalisation

La commune de Cazaux-Layrisse est partagée entre deux parties : la partie basse, le « Cazaux du Bas » qui se nomme « Le Pont de Cazaux » et la partie haute qui est l'origine du village, le « Cazaux du Haut » ou « village du haut ».

Ancienne signalisation

Nouvelle signalisation

Les origines

À l'ère quaternaire, le glacier de la Pique avait une hauteur de plus de 900m au-dessus du village actuel de Saint-Mamet. Il dépassait donc l'altitude du col du Portillon ! Puis, la planète se réchauffant, il y a 15 000 ans, les glaces fondirent et les eaux qui en résultèrent s'écoulèrent par le verrou glaciaire de Castelvielh.

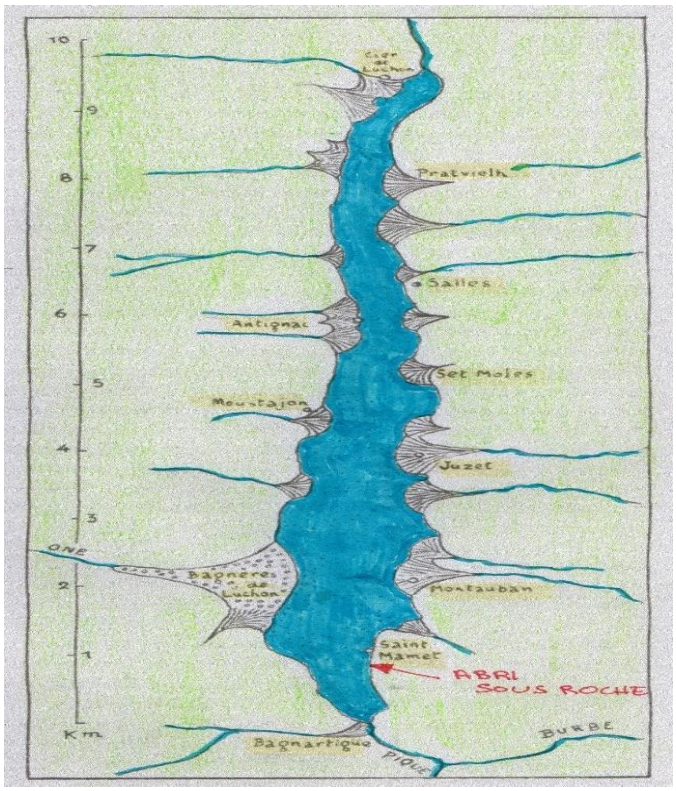

Lac du bassin luchonnais

Dans le profil longitudinal de l'ancienne vallée glaciaire de la Pique, un palier tranquille s'intercalait pour amortir la rapidité de la pente générale, entre deux séries de buttes, des verrous à relief saillant, ceux de Castelvielh et des Rochers de Saint-Mamet en amont, et celui de Luret, près de Cier-de-Luchon en aval. Après la fusion des grands glaciers quaternaires, le torrent tombait en cascades et en rapides des Rochers de Saint-Mamet dans une vaste dépression où se constituait un lac, barré à son extrémité par le mamelon de Luret, par-dessus lequel l'eau se déversait en une nouvelle suite de rapides et de cascades jusqu'à la Garonne.

Ainsi a pris naissance le lac quaternaire de Luchon. Ce lac était, tôt ou tard destiné à la mort, d'abord par le relèvement progressif de son fond sous l'influence du remplissage avec les apports charriés en masse, ensuite par l'abaissement de son niveau par l'usure progressive du seuil qui en maintenait le niveau. Les deux effets combinés contribuèrent à la formation d'une plaine. Ce lac de Luchon qui est en réalité une « *Pique élargie* » dut avoir par l'amont une alimentation considérable résultant de la fonte des glaciers et des précipitations abondantes à cette époque, facteur multiplicateur dû à l'effet ruissellement. Ce lac avait, des Rochers de Saint-Mamet à Luret, une longueur de 9,5 km. Sa largeur variait considérablement suivant les lieux, mais on peut dire qu'elle variait de 1 à 2 km. Le maximum étant au droit du confluent de l'One. En ce qui concerne la profondeur, elle ne devait pas être très importante au vu de la géométrie et de la nature des sols. On peut l'estimer à une hauteur entre 2 et 5 mètres. Peu à peu les eaux s'infiltrèrent, s'évaporèrent pour former un cirque de montagne au sol marécageux.

C'est sur les bords de ce lac marécageux que l'homme préhistorique, venant du nord ou du midi, arriva il y a environ 4000 ans. À quelle époque ce pays, aux traditions si anciennes, commença-t-il d'être habité ? La géologie nous apprend qu'il n'était pas habitable avant l'âge du renne, recouvert qu'il était antérieurement par un immense glacier. L'homme n'y fut pas le contemporain du mammouth, ni de l'ours des cavernes ; mais il put y chasser le renne, autrefois très abondant dans les Pyrénées. Les premiers habitants de la vallée avaient trouvé, en ce lieu, une richesse de nourriture grâce à la chasse et la pêche. La station préhistorique la plus ancienne que l'on ait encore trouvée appartient à la période de la pierre polie, c'est la station des abris sous roches de Saint-Mamet.

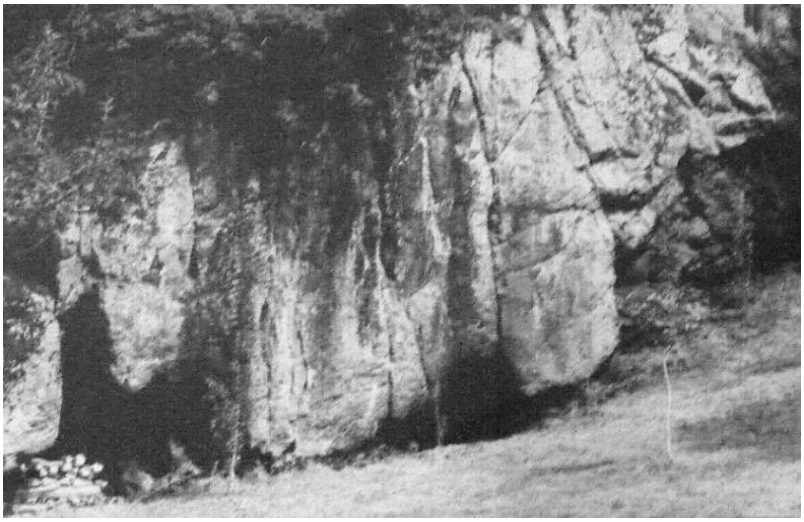

L'abri sous roches de Saint-Mamet

À une époque, les villages le long de la Pique étaient plutôt situés en hauteur car le fond des vallées étaient bien souvent marécageux (Cierp-Gaud par exemple) ou très torrentueux comme Cazaux. Ce n'est qu'à partir d'une certaine époque, grâce à des travaux d'ouvertures, de drainage et de canalisation, que les villages sont redescendus. Ceci est vérifié également par le tracé des anciennes voies romaines qui se situent dans les pentes et non au fond de la vallée de la Pique.

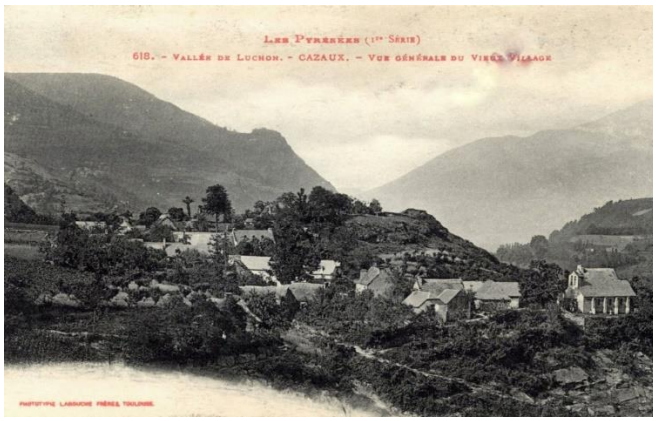

Cazaux-Layrisse vers 1910

Et aujourd'hui

Généralités

La vallée de la Layrisse a fait l'objet de bien peu de travaux et son nom même tombe dans l'oubli, seul le village de Cazaux-Layrisse l'affiche encore. Elle était encore dernièrement un canton de Saint-Béat avant d'être rattachée à celui de Luchon en 2017, ce qui va certainement renforcer une certaine dissolution de la vallée de la Layrisse, dans celle, beaucoup plus médiatique, de Luchon.

"Layrisse" est un nom assez répandu même dans la région, un des 6 terçons du Val d'Aran est appelé « Leyrisse », c'est également le nom d'une localité des Hautes-Pyrénées, située en Bigorre, dans l'aire urbaine de Tarbes et d'un hameau de la vallée de Nistos.

C'est peut-être une variation du terme gascon « *layris* », issu du latin « *latericius* » signifiant « versant d'une colline ». Récemment encore, les habitants des villages échelonnés sur les pentes de la rive droite du Louron étaient surnommés « *es Layrisse* » par opposition aux habitants des bas-fonds.

Le mot *Larricium* ou *Layricium* a donné en français « larris » et en langue d'oc « leiris » avec le sens d'*ager incultus* terrain non cultivé. Le nom nous est connu dès le XIII^{ème} siècle, sous sa forme latine, ou latinisée de *Layrissa*. On retrouve en 1278 un *Gaus in Lairissa*, en 1316 un notaire, *Garcie de Cier, notarius in Leyrissa,* en 1933, *Arnaldus Forcü de Casalbinus in Layrissa,* en 1336 la *vallibus de Layrissa,* en 1334 *Arnaldus de Layrissa,* en 1381 le *Vaillis Lairisse* et en 1387 l'*archipresbyteratus Layrisse*.

La même rivière les traverse, la Pique. Avant de s'appeler ainsi, cette rivière a porté plusieurs noms, certains issus de mauvaises interprétations telles que : *Mosa, Amoyse, Moyze*,… Pendant tout le moyen-âge, elle a porté le nom générique de Neste : *fluvium Nesta* dans un acte de la commanderie de Frontés-Juzet en 1266, *fluvium de Nesta* dans un acte de Bernard VIII en 1316 et *flumen vocatur Nesta* dans une vente de terre en 1333 à Cazaus-Layrisse. Il faut attendre 1610 pour apporter une précision importante pour distinguer cette Neste des autres torrents pyrénéens du même nom et le nommer *la rivière de Neste de Luchon*. Il faut attendre 1667 pour voir apparaitre le nom de rivière *de Picque en la vallée de Lairisse*. L'appellation de Pique, consacrée par les documents officiels ne s'est définitivement imposée qu'au XIX^{ème} siècle.

LA LAYRISSE - Carte de Cassini (fin XVIII^{e})

La vallée de Luchon est assez large à son ouverture, elle se rétrécit ensuite extrêmement pour n'être plus qu'un ravin, puis elle s'élargit à nouveau dans la plaine. Le ravin, c'est la Layrisse par où la Pique dégringole de plus de cent mètres entre Cier-de-Luchon et Cierp-Gaud.

La Layrisse a toujours été difficile à franchir. Il a fallu attendre le XIX^{ème} siècle pour qu'on puisse y installer une route à coup d'explosifs et de ponts. Le défilé de l'Angoust (latin *angustus* étroit) était infranchissable. Les voies romaines passaient par la rive droite et la rive gauche, à flanc de montagne. Pour éviter et franchir les gorges de la Houradade, il fallait monter à Lège, puis Cazaux-Layrisse et redescendre pour arriver au lieu-dit Pont-de-Cazaux.

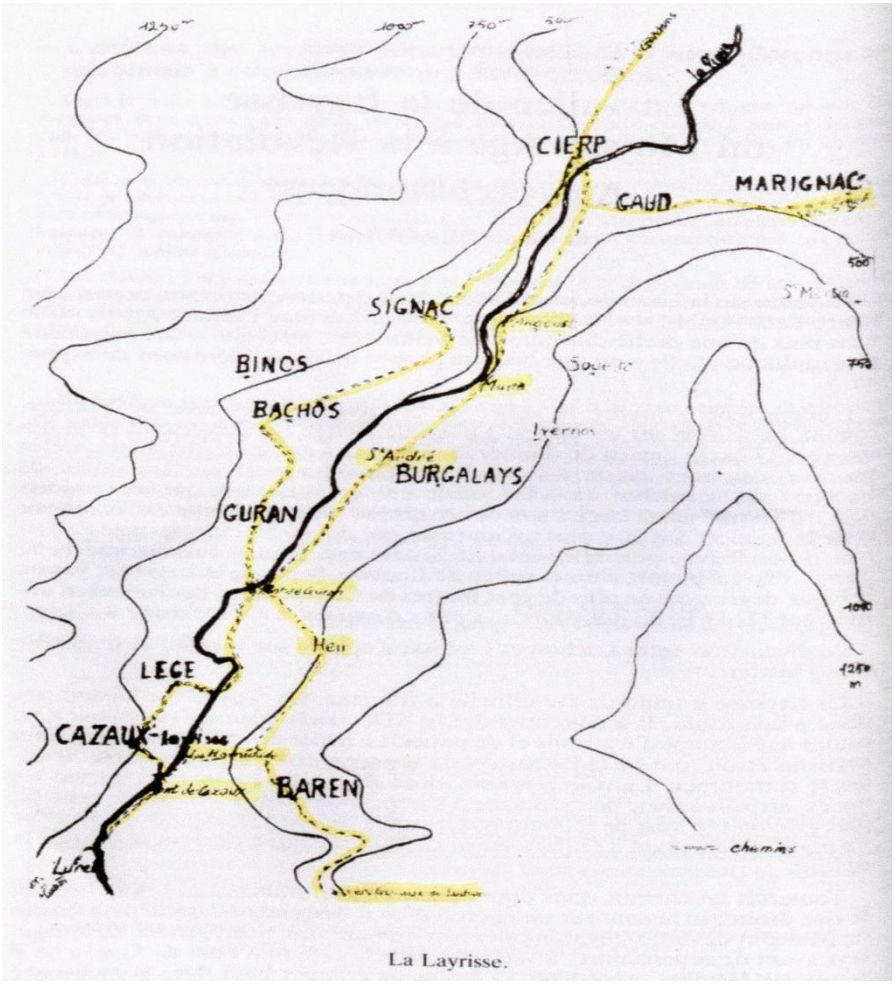

La Layrisse.

Possible tracé des voies romaines

L'histoire de la Layrisse n'est vraiment connue qu'à partir du XIV^{ème} siècle. Auparavant, les indices sont rares … La présence de vestiges à Signac (mégalithe phallique) et à Baren (enceinte de pierre de l'âge du bronze), témoignent d'un peuplement préhistorique, contemporain peut-être de celui des hautes vallées. L'onomastique (étude des noms propres : leur étymologie, leur formation, leur usage à travers le temps) de son côté, nous apprend que des populations vascones ont occupé ce pays (tout comme le Val d'Aran). Les noms de Cier et de Cierp, de racine commune, le prouvent.

Le nom de Layrissa, forme latine, nous confirme l'occupation romaine. Des vestiges gallo-romains subsistent sous forme d'inscriptions, ou des stèles insérées dans le mur des églises, comme à Cazaux-Layrisse. Ces réemplois, même s'ils ont été placés ultérieurement là où elles se trouvent aujourd'hui, constituent plus qu'une présomption que cette vallée était habitée comme l'étaient les vallées supérieures et inférieures.

Historiquement, la Layrisse a constitué une subdivision de la Châtellenie de Fronsac (ou de Frontignes) et surtout le cadre d'un archiprêtré, circonscription dont le rôle n'était pas seulement religieux.

L'archiprêtré de la Layrisse comprenait Marignac (son chef-lieu), Gaud, Burgalays et Baren sur la rive droite de la Pique. Cierp, Signac, Bachos, Binos, Guran, Lège et Cazaux-Layrisse sont situés sur la rive gauche. Ils sont disséminés sur les flancs des montagnes qui séparent la vallée de la Garonne d'un côté, de la Barousse de l'autre. La châtellenie était une des plus discrètes, mais la plus vaste, elle comprenait, en outre, Cier-de-Luchon, Luret et Gouaux-de-Luchon.

En détail, la châtellenie de Fronsac comprenait : Fronsac, Antichan (Antichan-de-Frontignes en 1921), Antignac, Arbon, Arguenos, Argut-Dessus (absorbé avec Coulédoux par Boutx en 1974), Artigue, Bachos (fusion avec Binos de 1840 à 1948, se sépare de Binos en 1948), Bagiry, Bagneres (Bagnères-de-Luchon en 1801), Barbas, Baren, Benque-Dessous, Benque-Dessus (Benque-Dessous-et-Dessus en 1801, rattaché à Saccourvielle en 1847, détaché en 1864), Bezins (absorbe Bézins-Dessus en 1801), Garraux (Bezins-Garraux, fusion en 1840), Binos (fusion avec Bachos de 1840 à 1948, se sépare avec Bachos en 1948), Bize, Bourg, Boutx (absorbe Coulédoux et Argut-Dessus en 1974), Burgalays, Caubous, Cazaunous, Cazaux, Layrisse, (Cazaux-Layrisse, fusion en 1793), Cenos, Chaum, Cier-de-Luchon (absorbe Montmajou en 1794), Compeils, Cierp, Gaud (Cierp-Gaud, fusion en 1972), Signac (avec Cierp-Gaud de 1973 à 1983), Cirès, Couledoux (absorbé par Boutx avec Argut-Dessus en 1974), Esténos, Eup, Fos, Frontignan (Frontignan-de-Comminges en 1929), Galié, Génos, Ger-de-Boutx, Gouaux, Guran, Juzet (Juzet-d'Izaut en 1801), Izaut (Izaut-de-l'Hôtel), Juzet-de-Luchon, Lège, L'Espitau-des-Oms (Lespiteau), Lez, Lourde, Malvezie, Mareigne (Mayrègne en 1793), Marignac, Milhas, Moncaup, Mont-de-Galié, Montauban (Montauban-de-Luchon en 1937), Montmajou (absorbé par Cier-de-Luchon en 1794)), Moustajon, Ore, Portet (Portet-d'Aspet en 1801), Saccourvielle (absorbe Benque-Dessous-Dessus en 1847, s'en sépare en 1864), Sainte-Anne (créé en 1726, supprimée en 1791), Salles, Pratviel (Salles-et-Pratviel, fusion en 1794), Saint-Mamet, Saint-Paul (Saint-Paul-d'Oueil en 1794), Sengouagnet (détaché d'Aspet en 1835), Sierp, Sode, Villers-et-Mamet (commune en 1790), ainsi que Nistos, Bizes, Hèchetès et Hèches (enclave entre les 4 Vallées et le Nébouzan).

Histoire

Dès 1140, quelques documents nous montrent que la vallée était habitée. En 1333, à Cazaux-Layrisse, il est fait mention d'un Arnaud de PALAIS qui est peut-être le seigneur du lieu.

Il faut rappeler que c'est à la maison comtale de Comminges que la région commingeoise doit d'exister. Le domaine, correspondant à la châtellenie de Fronsac, semble avoir été le noyau historique du comté et ceci à partir du XIème siècle.

Il y avait un notaire en Layrisse en 1316.

En 1336, toutes les communes actuelles, sauf Signac, sont énumérées dans la succession de Bernard VIII de Comminges. Cantruc et Pont-de-Cazaux sont également identifiés. Après 1336, les problèmes de succession dans la maison comtale, la misère des temps et les ravages de la guerre entraînent le déclin du pays. Le village relevait de la châtellenie de Fronsac en 1336. À cette époque, le Comté de Comminges se partageait en 8 châtellenies : Aurignac, Castillon-Ballonge, Fronsac, L'Isle-en-Dodon, Muret, Samatan, Sallies, Saint-Julien. Celle de Fronsac était parmi les plus vastes.

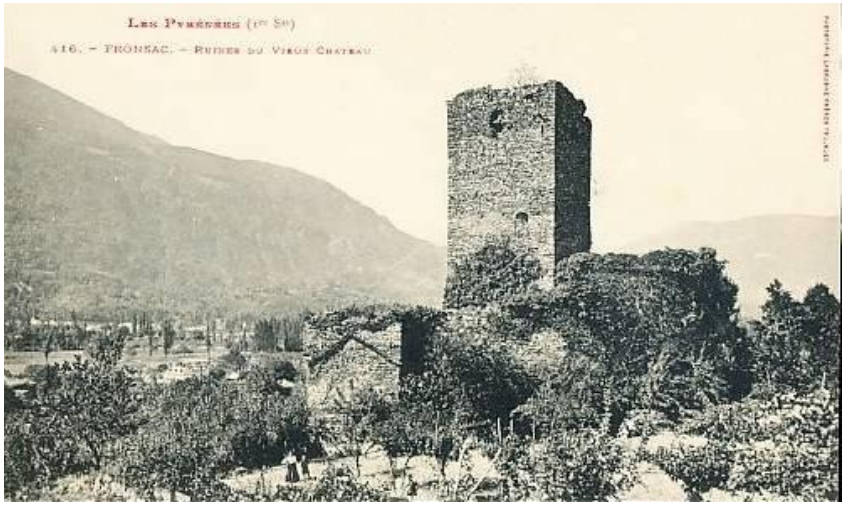

En 1387, c'est toute une circonscription qui est citée dans une enquête sur les dîmes de l'évêché : l'archiprêtré de Layrisse, déjà organisé autour de ses neuf paroisses : Marignac, Cierp, Signac, Gaud, Burgalays, Guran, Binos, Lège, et Baren. Cazaux (ainsi que Bachos) n'ont jamais été qu'une annexe (comme Gaud et Guran plus tard). Cet archiprêtré dont le chef-lieu était Marignac, a pris le nom de La Layrisse et en définira les limites. Certains villages étaient « en limite » comme Gouaux-de-Luchon, rattaché au Luchonnais, mais qui s'est appelé au départ Gouaux-de-Layrisse. En 1387, il y avait également sept consuls, à Marignac, Cierp, Gaud, Burgalays, Guran, Lège et Baren.

*Remarque : Du XIV*ème *à nos jours, aucune agglomération n'est apparue. Au contraire, Soueste a disparu avant 1375, Heu a été abandonné et n'est plus représenté que par des granges et un vestige d'église, d'Ivernos, il ne reste que des fermes et Saint-Martin par seulement une chapelle en ruine.*

Aux sept consulats de 1387, ont été ajoutés ceux de Cazaux, Bachos, Binos et Signac. L'année 1387 se situe en période de crise avec la guerre de Cent ans et les épidémies. Le Comminges est également touché, en 1368 Saint-Béat est occupé par des troupes alliées aux anglais. Toute la région souffre et se dépeuple. Des textes nous disent qu'il ne reste que 8 foyers à Burgalays, 3 à Gaud et 3 à Guran.

Le comté de Comminges avec ses huit châtellenies désignées par leurs capitales (Muret, Samatan, l'Isle-en-Dodon, Aurignac, Saint-Julien, Salies, Castillon et Fronsac), a été incorporé à la couronne française de Charles VII, une première fois en 1454, puis définitivement en 1502.

Une vaste enquête fiscale réalisée dans les années 1540-60 qui devait aboutir à une révision de l'assiette d'un impôt, la taille. La taille, impôt royal établi à la fin du Moyen-Âge, était assise sur les communautés, prises alors chacune comme une entité collective responsable solidairement du versement de l'impôt. Parmi les documents confectionnés à cette occasion, on trouve beaucoup de renseignements concernant les institutions communautaires. L'impôt était, en effet, le premier souci des communautés d'habitants et la révision de son assiette a été la grande affaire en Comminges, au milieu du XVIème siècle. Il s'agissait de rééquilibrer les charges que devaient supporter les diverses châtellenies du pays.

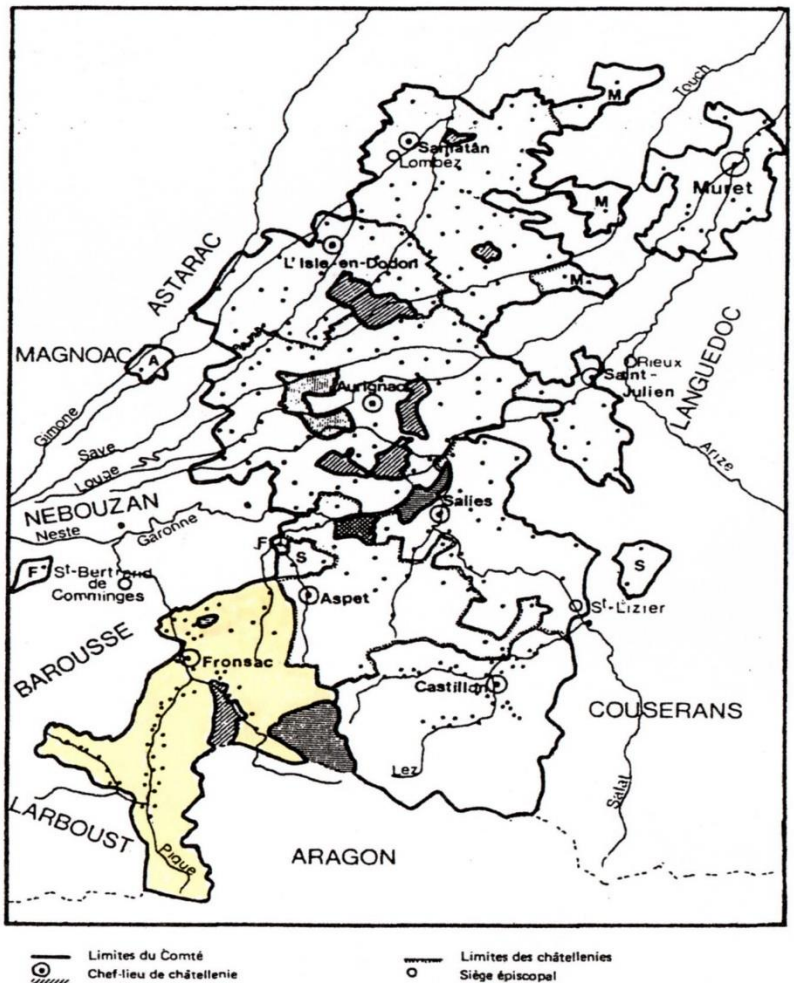

Le Comté de Comminges au XVI[ème] siècle et la châtellenie de Fronsac

Nous rencontrons dans cette enquête des délibérations municipales, des procès-verbaux d'enquête. Ce sont des pans entiers de la vie municipale qui y sont révélés. Les enseignements principaux que l'on peut en tirer sont :

- Définition de la liste exhaustive des communautés d'habitants au début des « temps modernes ». Les centres actuels de l'habitat sont définitivement établis.
- Délimitation définitive des territoires communautaires. La communauté d'habitants, en pleine expansion démographique, occupe alors au maximum tout son territoire.
- Définition des structures administratives des communautés, plus particulièrement les organismes municipaux. Les communautés commingeoises étaient régies par des consuls (de 1 à 6) mandatés par l'assemblée des habitants. Leur charge était certainement annuelle. Ils étaient assistés par des conseillers. À côté des instances ordinaires, lorsque les circonstances l'exigeaient, l'assemblée, sur convocation des consuls, élisait un ou plusieurs syndics avec mission de s'occuper spécialement de l'affaire pour laquelle ils étaient nommés. Il est fort possible que toutes les communautés commingeoises aient nommé, vers 1540, des personnes chargées de suivre l'enquête. Ce type de procédure est révélateur du bon fonctionnement des institutions municipales au XVI[ème] siècle avec, semble-t-il, la mise en place d'une vraie démocratie municipale.

Une plainte vigoureuse des habitants de Lège et Cazaux-Layrisse a été émise vers 1535. Ils décrivent leur territoire sous un jour très sombre et très effrayant :

« *Qu'il soit chose déclarée à monsieur le Juge de comenge comme les terres de legra et cazau ont été « perjées » et comme lesdites terres sont stériles à cause qu'elles ne sont pas plates mais ravinées et dans les bois. Et de deux en deux ans nous n'osons les semer à cause des rats. Quand nous semons, les sangliers et les ours mangent la meilleure part des blés, et nous ne pouvons les défendre et quand nous sommes à l'extrémité d'un champ, les sangliers et les ours sont à l'autre. Nous ne pouvons nourrir de la volaille ni des oies ni des canards à cause que les loups et les renards les mangent et aussi les chats sauvages et les fouines qui les entraînent des maisons, et les vautours et les éperviers qui prennent les volailles et les emportent, et les aigles qui font leur nourriture des brebis et les emmènent sous les bois, lesquels bois sont de monsieur le comte et du seigneur et dans les bois sont les ours et les loups qui nous mangent les bêtes grosses ou menues. … les rochers qui tombent nous tuent les bêtes et parfois les bergers et nous-mêmes ».*

Les plaintes (un peu forcées ?) ont cependant été efficaces car la châtellenie de Fronsac, dont dépendait la Layrisse, a obtenu de substantielles réductions après l'enquête !

À cette époque, le groupe paysan est assez homogène. Il n'y a pas encore de paysans riches capables de monopoliser, à leur profit, les institutions municipales. On rappelle que la charge principale de la communauté paysanne était la répartition et la levée de l'impôt. Nous sommes en pays de taille réelle, c'est-à-dire où la levée de l'impôt se fait en fonction des possessions de chacun, principalement les terres et les maisons, mais aussi des troupeaux.

Très peu de communes utilisent le document fondamental, le compois, où sont enregistrés les biens de chacun. La pratique de l'écrit n'est pas encore universelle. Certains consulats répartissent et lèvent la taille à l'aide d'un bâton, où le nombre d'encoches ou marques, indique la quote-part que chaque propriétaire doit supporter. Il règne une certaine forme de « justice fiscale ».

La communauté surveille les biens nobles, exempts d'impôts, afin d'éviter leurs extensions abusives et beaucoup d'usurpations seigneuriales seront dénoncées durant l'enquête. La menace la plus habituelle et certainement la plus dangereuse, venait des seigneurs. Le réseau seigneurial était presque universel dans le Comminges. Le seigneur, premier habitant du village, était l'homme le plus puissant, malgré fortune le plus souvent modeste. Il se réservait le droit d'intervenir dans les nominations consulaires. Mais, petit à petit, les communautés vont commencer à s'affranchir de ces ingérences.

La communauté d'habitants se range toujours du côté de la coutume qu'elle voudrait immuable. La monarchie quant à elle, sans rejeter systématiquement la coutume, a d'autres objectifs qui vont à l'encontre de toute stabilisation. Pour que l'impôt soit productif, il faut qu'il soit réparti le mieux possible et il faut également envisager le changement de son assiette. C'est ce qui conduira, cent ans plus tard, à une autre enquête permettant la rédaction du compois de 1664 – 1667.

Un compoids, compois ou compoix est, entre le XV^{ème} et le XVIII^{ème} siècle, une sorte de cadastre rudimentaire, avec description, arpentage et estimation de toutes les parcelles, dans les régions françaises de langue occitane.

Les plus anciens compois sont citadins. Les premiers à décrire le paysage rural des zones non urbaines apparaissent au XIV^{ème} siècle. Ils sont de fait les contemporains de la Guerre de Cent Ans et des vicissitudes de l'État Royal. Ces registres fiscaux n'ont dans un premier temps que vocation à répartir entre les membres de la communauté le montant de l'impôt dont elle est chargée de plus en plus régulièrement au cours du XV^{ème} siècle. Mais peu à peu, le compois devient aussi un outil de gestion interne aux communautés. Entre autres, devant la dégradation des couverts forestiers et l'avancée des garrigues, les compois ont permis de pondérer pour chaque ménage ou exploitation le nombre des bêtes d'élevage en fonction de la taille des domaines ou héritages. Ces livres souvent imposants ont fini par incarner les communautés elles-mêmes. Ils sont une source de données capitale pour la connaissance de l'histoire rurale. Le compois terrien ne contenait que les terres ; le compois cabaliste était un état des industries, bestiaux, meubles, deniers prêtés à intérêts.

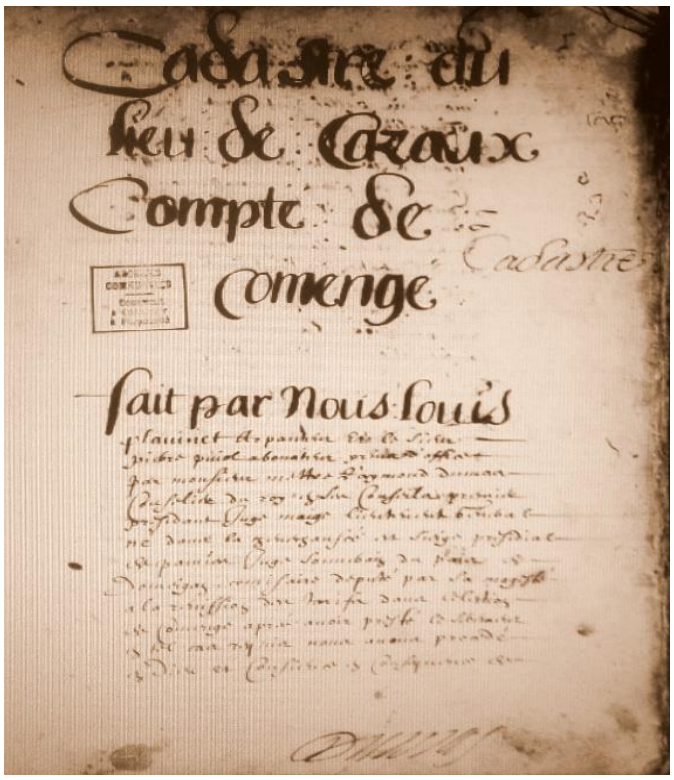
Cadastre du lieu de Cazaux Compte de Comenge

fait par Nous Louis

Compois de 1664 – 1667
Cadastre du lieu de Cazaux – Comté de Comenge

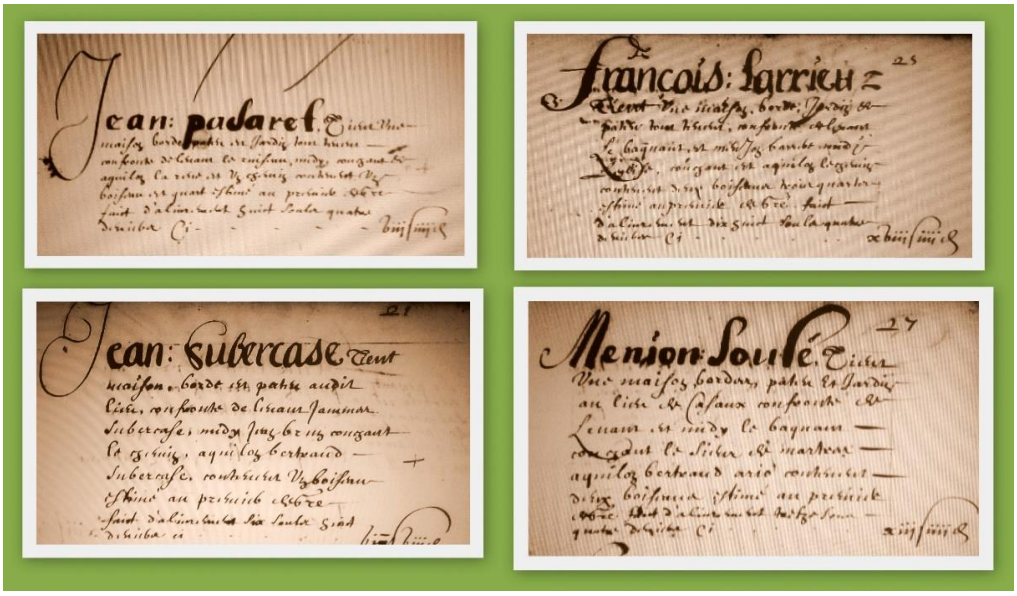
Jean: Padaref

François: Larrieu

Jean: Subercase

Menion Soulé

On y retrouve des noms de familles qui existent encore aujourd'hui : PADARET, LARRIEUX, SUBERCASE, SOULE, …

Il n'y a malheureusement que peu de renseignements directs sur la population de la Layrisse avant le XVII^{ème} siècle grâce au début de la tenue des registres paroissiaux. Ils permettent de constater que la vallée s'est bien peuplée. Ainsi dans la paroisse de Lège, les sacrements administrés par le curé mettent en lumière une population nombreuse : de 1675 à 1685, à Cazaux, on note 24 baptêmes, 4 mariages et 18 sépultures.

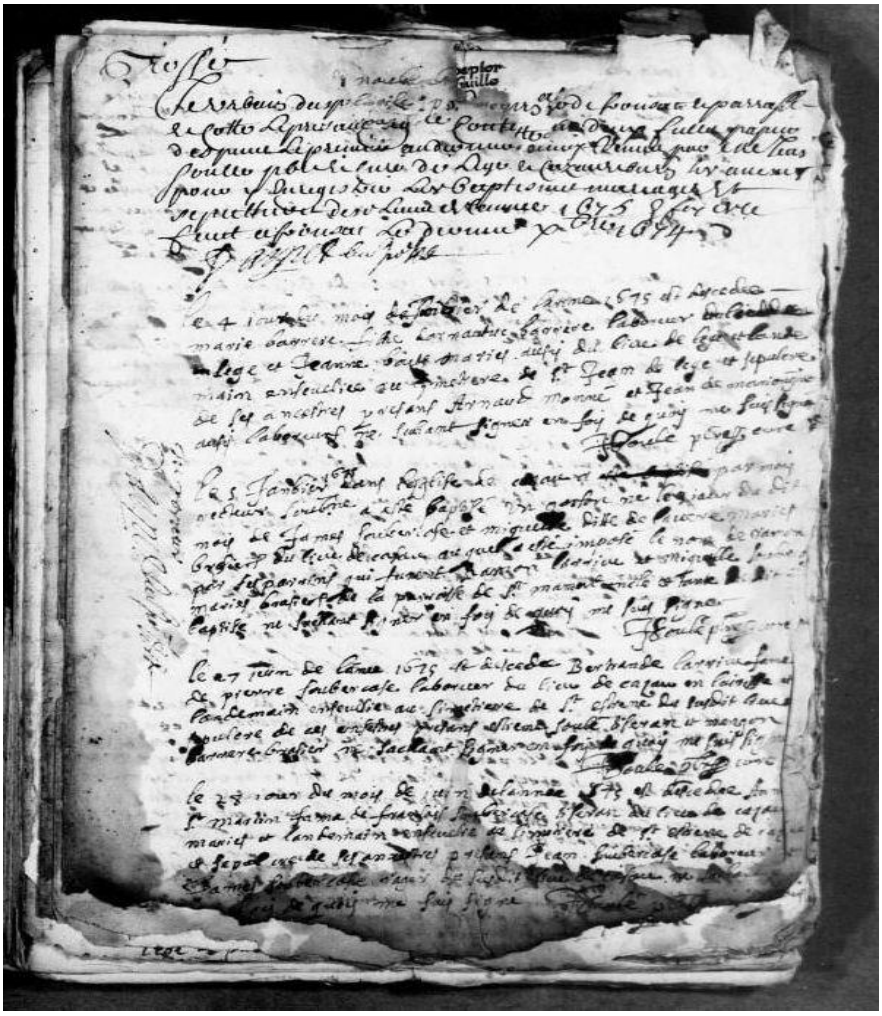

Première page du registre d'État Civil de 1675 pour les paroisses de Lège, Cazaux-Layrisse et Baren

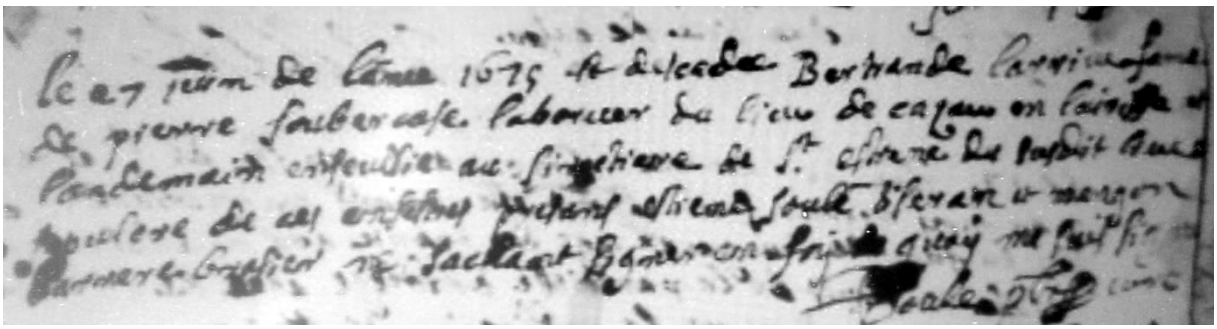

Le 27 juin 1675 est décédée Bertrande LARRIEU épouse de Pierre SUBERCAZE laboureur du lieu de Cazaux en Lairisse et le lendemain, enterrée au cimetière de St Etienne …

La route de la vallée est enfin construite en 1763.

La maréchaussée fait son apparition. Elle est prudente, au point de ne pas se hasarder à exécuter un ordre impopulaire, mais elle est présente. Que ferait-elle en face de ces gens « *redoutables et indépendants* », ces « *gens tout différents* » selon MALESHERBES (Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, né le 6 décembre 1721 à Paris, où il a été guillotiné le 22 avril 1794, est un magistrat, botaniste et homme d'État français).

Ceux « *d'en bas* » continuent à juger les habitants de Cazaux avec la même sévérité : « *grossiers, brutaux, indisciplinés* », mais en cette fin du XVIII^{ème} siècle où le regard porté sur eux change : « *ni méchants ni dangereux* » !

Pour exemple, le 12 décembre 1812, Dominique GESSE, garde forestier, a sauvé un enfant qui se noyait dans la Pique. Il a reçu pour récompense une médaille en argent.

Démographie

Il faut attendre le milieu du XVIII^{ème} siècle pour disposer de renseignements détaillés sur la population de la Layrisse. Il s'agissait d'une nouvelle enquête, faite en 1741, sur l'ordre de l'intendant de Gascogne Mégret de SERILLY, dans un but fiscal. Il s'agissait de connaître le nombre des habitants de la vallée de Layrisse et leurs facultés contributives. Les réponses ont été fournies par les consuls des communautés. Il y aurait eu 114 517 habitants, ce qui semble un peu faible (150 000 serait plus réaliste). Il est vraisemblable que les consuls ont minoré la population et aussi les ressources des habitants.

On note cependant un chiffre assez fiable de 86 habitants pour Cazaux-Layrisse en 1741. L'évaluation suivante date de 1790. On peut sérieusement penser que les chiffres fournis par commune sont précis et fiables. On peut lire pour Cazaux 124 habitants.

La communion était, en principe, obligatoire à partir de l'âge de 12 ans en moyenne. En Layrisse, l'influence protestante se faisait peu sentir. En rapprochant le chiffre des communiants en 1876 de celui de la population de 1790, on peut se faire une idée du reste, les non-communiants, c'est-à-dire les enfants de moins de 12 ans. On en dénombre 25 pour Cazaux, ce qui représente environ 30% de la population.

L'évolution du nombre d'habitants est connue à travers les recensements de la population effectués dans la commune depuis 1793. Avant cette date, le nombre d'habitants était rarement relevé, mais celui des « *feux* » l'était davantage. Le « *feu* » ou « *feu allumant* » était un ménage ou une famille vivant autour d'un même foyer. Pour Cazaux, on trouve :

- 1713 : 16 feux,
- 1785 : 25 feux,
- 1790 : 28 feux, (ce qui correspond à environ 4,5 personnes par feu, soit 2,5 enfants).

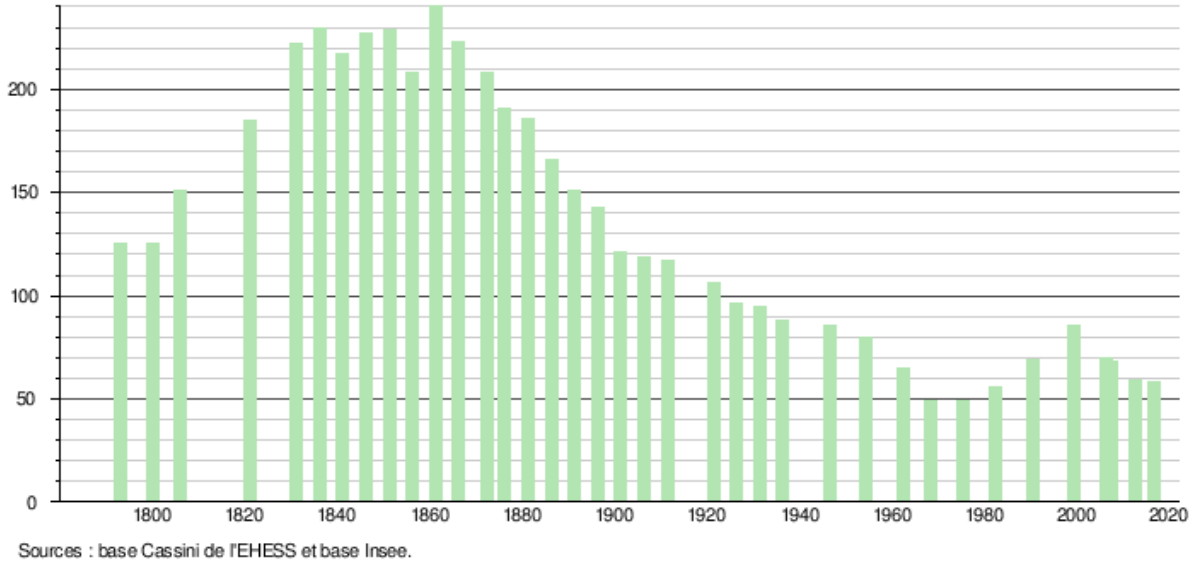

Sources : base Cassini de l'EHESS et base Insee.

Une donnée très intéressante que m'a fourni un habitant actuel est la liste des propriétaires de biens sur Cazaux en 1836, ce qui donne une photographie de la population du village à cette période de maximum de population. À cette époque, on comptait 4 localisations distinctes : Cazaux du Haut, Pont de Cazaux, Cantruc et Coumahère. Sur cette liste on note :

- Simon ABADIE à Cazaux du Haut,
- 3 AUGE à Cazaux du Haut,
- Louise (veuve MAYLIN), Etienne dit Moulié, Jean dit Hart BARRERE à Cazaux du Haut, Pierre BARRERE (tisserand) à Pont de Cazaux et Marie BARRERE (veuve VIGNAUX) à Cantruc,
- Gaudense BAYLAC (veuve BARRERE) à Pont de Cazaux,
- Pierre-Jean BARON dit Chiradan (tisserand) à Pont de Cazaux,
- François COUME dit Guillodin (cultivateur) à Cazaux du Haut,
- Catherine CARRAU (veuve LATOUR) à Cantruc,
- Etienne DUPUY (cordonnier) à Pont de Cazaux,
- François, André, Ambroise dit Cazalet et Simone DEU,
- Jean et Bertrand ENCAUSSE (cultivateurs) à Cazaux du Haut,
- Jean et Blaise ESCAZAUX (cultivateurs) à Cazaux du Haut,
- Jean FRECHOU (cultivateur) à Cazaux du Haut,
- Simon (cultivateur) à Pont de Cazaux, Bernard père et fils dit Bernaton (cultivateurs) à Pont de Cazaux, Jean-Bernard dit Dardet (cultivateur) à Cazaux du Haut, Jean dit Bertranot (cultivateur) à Cazaux du Haut, tous GUIARD,
- Pierre et Pierre-Jean LAMARCHE (cultivateurs) à Cazaux du Haut,
- Pierre dit Lavizo et Simon LUSCAN (cultivateurs) à Cazaux du Haut,
- Jacques dit Jacquet (cultivateur puis aubergiste) à Pont de Cazaux, Joseph dit Miquelle (meunier) à Pont de Cazaux, Bernard (« châtreur ») à Pont de Cazaux, Bernard dit Coumahère (cultivateur) à Coumahère, Bernard dit Labrande (scieur) à Pont de Cazaux et Simone (veuve AUDE), tous LARRIEU
- Jacques LAUDE (aubergiste) à Cantruc,
- Bernard LAURENS (cultivateur) à Pont de Cazaux,
- François et Guillaume MALEPLATE (cultivateurs) à Cazaux du Haut,
- Jean SAUNE (boulanger et meunier) à Pont de Cazaux,

- Pierre dit Giraout et Bernard (cultivateurs) à Pont de Cazaux et Bertrande (veuve ABADIE) SUBERCAZE à Pont de Cazaux,
- Bertrand SAPENE (cultivateur) à Pont de Cazaux,
- Etienne SARRIEU dit Housitan (cultivateur) à Cazaux du Haut,
- Jammes SAUDE à Cantruc,
- Jacques TRAVERE (cultivateur) à Cazaux du Haut,
- Jean-Raymond et Jean Jacques THEBE à Cazaux du Haut et Cantruc,
- Bernard VERDIER (forgeron) à Pont de Cazaux,
- Jean (tisserand) à Cantruc, Jean (cultivateur) à Pont de Cazaux, Mathieu (cordonnier) à Cantruc et Gaudens (maçon) à Cantruc, tous VIGNAUX.

Le pic de population se situe entre 1830 et 1872 avec plus de 200 habitants. 3 relevés de recensements sont disponibles sur le site des Archives Départementales de la Haute-Garonne. Il s'agit des années 1896, 1906 et 1911. Si l'on compare 1896 et 1911 on note une assez sensible diminution (-18%).

	1896	**1911**
Cazaux-Layrisse	58	51
Pont-de-Cazaux	76	61
Cantruc	9	5
TOTAL	**143**	**117**

L'analyse de l'activité montre que au village on ne trouve que des cultivateurs (17 en 1896 et 14 en 1911), tandis que les professions sont beaucoup plus diversifiées en 1896 à Pont-de-Cazaux et à Cantruc : 9 cultivateurs, 3 cordonniers, 3 couturières, garde-barrière, 2 charpentiers, pêcheur, fabricant, garde-forestier, fruitier, tisserand, filateur, instituteur, revendeur, …

La vallée et son passage explique certainement cela. La Layrisse va disparaitre peu à peu à partir de 1790, comme si son nom avait été lié à celui de l'archiprêtré également disparu. Les diverses localités ont évolué de façon propre. Les villages sont devenus moins nombreux, la montagne a limité le développement des plus mal placés, tandis que les villes du bas s'étendaient, Cierp surtout qui a pris à la fin le pas sur Marignac, chef-lieu de la Layrisse du XIV^{ème} siècle à 1790.

Deux changements de nom de Cazaux-Layrisse ont été référencés au cours de l'histoire de la commune

- 1793 : Cazaux Layrisse
- 1801 : Cazaux

La commune compte aujourd'hui 60 Carissois et Carissoises.

Les familles

La population aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle est assez stable et l'on retrouve les mêmes familles. Sur la base du recensement de 1896 :

- *À Cazaux-Layrisse, sur la base du recensement de 1896* : Familles MANENT, FONDEVILLE, GUIARD, LUSCAN, LARRIEU, LAMARCHE, BARIERE, LAGAILLARDE, CAZAUX, TAPIE, DORE (famille du maire d'aujourd'hui), COUMES, MAURAT (famille de Janine CAYLA), … Tous les chefs de famille sont cultivateurs.
- *À Pont-de-Cazaux* : Familles BARRERE (cordonnier), GUIARD (pêcheur), ESTOUP (cordonnier), LABRO (cantonnier), NOGUES, VIDAL (charpentier), ANDRILLON (fabricant), LARRIEU (fruitier), LARRIEU (tisserand), ROUSSAUT (épicier), LERE (garde forestier), CASTEX, FONDEVILLE, CAZAUX (filateur), LAURENS (instituteur), LARRIEU (charpentier) …
- *À Cantruc* : Familles VIGNAUX, (couturière), LARRIEU, PIQUEMAL, BARRAU, VIGNAUX (revendeuse) …

L'agriculture et l'élevage

Pâture au village du haut

L'élevage est attesté très tôt dans la Layrisse, on en retrouve trace dès 1333. Il correspondait à la vocation de cette vallée, arrosée mais abrupte. L'élevage des moutons est signalé très tôt dans les premiers documents.

L'inventaire des dîmes de 1387 peut permettre d'évaluer la quantité des récoltes. Cazaux versait 2 à 3 « saumées » (charges de bêtes de somme), ce qui représentait environ 1/10 des récoltes. Il faut bien noter qu'à cette époque tout était consommé sur place. Il n'y avait rien à acheter. Le sel, bon marché car la Gabelle ne s'appliquait pas, venait d'Espagne.

Dès 1600, on voit apparaître le fromage, les bovins, les chevaux, les mulets et les chèvres.

Les cultures de base étaient celles du blé, du seigle et du millet et de l'orge. La vigne était cultivée en « hautin », sur des arbres.

Il faudra attendre 1704 pour voir apparaître le maïs, le haricot vers 1720 et le sarrasin vers 1760. On trouve également un peu de pois, de fèves et de lentilles vers 1790. La pomme de terre ne fera son apparition qu'au début des années 1800. C'est vers 1750 que l'on voit apparaître la culture du lin (et s'introduire les tissus en coton) au détriment du chanvre et de la laine, seuls connus auparavant.

Le 29 fructidor de l'an 4 (10 septembre 1796), un bail d'un moulin à farine situé à Cazaux en Layrisse est signé pour 20 ans entre Jean-Louis SACAZE, négociant de farine à Toulouse, et Jean et Bernard LARRIEU LABRANDE père et fils et domiciliés à Cazaux.

Jusqu'en 1859 il existe un « moulin usine à scie et à canaux » détenu par Joseph LARRIEU Miquelle à Pont-de-Cazaux. Un autre moulin à farine sera détenu de 1859 à 1882 par Simon LARRIEU Labrande, il sera démoli en 1889.

En 1882 on trouve 3 moulins à eau qualifiés de « *fariniers* » qui moulaient des grains et 1 à « *à ressec* », « scie » ou « *à foulon* » pour des utilisations mécaniques. En raison des fortes pentes, ils pouvaient se succéder en chaîne.

On peut noter également que Dominique FONDEVILLE a possédé vers 1894/1898 un moulin au Camp d'Ardet et une scierie.

Les fruitières

Pour copier sur le Jura, les Pyrénées veulent créer des fruitières. Ce sont des coopératives alimentées par de nombreux éleveurs. La coopérative laisse à chacun la pleine propriété de son bétail et répartit les bénéfices de l'exploitation au prorata des apports quotidiens de lait. Grâce à l'importance des quantités de lait traitées, la commercialisation du beurre et des fromages sera possible, d'autant plus qu'un fruitier de métier améliorerait la qualité des produits. C'est l'Administration Forestière, assez mal perçue dans les montagnes, qui prend l'initiative de la création de fruitières.

Après Luchon et Marignac s'ouvre vers 1880, une fruitière à Pont-de-Cazaux. En 1882, la fruitière a traité 48 000 litres de lait, en 1885, 69 000 qui ont donné 5 292 kg de fromages des Pyrénées (voisin du gruyère) et 842 kg façon Mont d'Or (pâte molle, dont la meilleure fabrication est celle de printemps et d'automne). Cette dernière ne semble pas être très bien gérée et les résultats ne sont pas au rendez-vous. Il est écrit que « *la fruitière de Pont-de-Cazaux est médiocre et l'écoulement du beurre et des fromages est difficile* ». La faute à qui ? peut-être aux vaches ! En effet la capacité laitière des espèces locales (lourdaises, saint-gironnaises, …) n'est pas suffisante pour permettre la rentabilité de l'entreprise (3 litres de lait par jour en moyenne). Ce sont des espèces destinées à faire des veaux de boucherie et le bénéfice est alors beaucoup plus important pour les propriétaires.

La coopérative ne survit que grâce aux subventions de l'État et du Département. Le lait payé trop cher aux coopérateurs, la qualité médiocre des produits, la faible formation des ouvriers et l'hostilité des notables envers les fruitières font que ces entreprises ne sont pas viables. La coopérative de Pont-de-Cazaux a été vendue vers 1890, suite à une liquidation judiciaire, à monsieur ANDRILLON. Elle est remplacée par une fruitière privée toujours subventionnée par l'État. Elle fonctionne toujours en 1909. Le conflit de1914-1918 va réduire l'activité de cette industrie. Elle a été remplacée par une filature. Le bâtiment existe encore aujourd'hui, est devenu une maison d'habitation située juste après le cimetière en allant vers Cantruc et abrite une maroquinière à l'enseigne ODAIM.

L'ancienne fruitière de Pont-de-Cazaux

Au Concours national agricole de Toulouse de 1906, Monsieur ROUZAUD, habitant de Cazaux-Layrisse, a obtenu une médaille d'argent pour son fromage des Pyrénées, catégorie des fromages à pâte ferme.

Une autre fruitière qui se situait des deux côtés de la route, à l'entrée de Lège, a été démolie lors des travaux d'agrandissement de la voirie.

La fruitière de Lège

***Nota** : La vallée de Layrisse s'étend sur les communes du canton de Saint-Béat : Cazaux-Layrisse, Lège, Guran, Bachos, Binos, Cierp-Gaud, Baren, Burgalays, Marignac, Eup, Saint-Béat. Il a existé une « frontière sensible » du XIV*ème *au XVIII*ème *siècle entre les gens de la Barousse et ceux de la vallée de Layrisse, c'était la montagne de Hourmigué, en raison du droit de pacage des animaux.*

L'habitat

Au XVII^{ème} siècle, les maisons étaient décrites comme des « tanières ». Dans la plus grande partie, il n'y a « *ni cheminées ni fenêtres* ». Certaines maisons de la fin XVIII^{ème}- début XIX^{ème} semblent avoir traversé le temps sans presqu'une ride !

Dans le compoix de 1667, à Cazaux-Layrisse, on recense des maisons flanquées de « *bordes, patus et jardins* » et seulement quelques bordes isolées. Les belles demeures étaient rares, on ne retrouve à Cazaux qu'un linteau orné de l'accolade (courbe qui couronne les linteaux des portes et fenêtres dans l'architecture civile), daté de 1655 (époque de Louis XIV) et décorée d'une roue solaire.

Les intempéries

On peut observer de nombreux phénomènes météorologiques comme les avalanches, mais surtout les inondations.

Concernant les avalanches, il est cité celles de janvier 1895 qui « *ont frappé la région, mais surtout Cazaux-de-Layrisse et écrasé quantité de granges et de maisons, et tuant de nombreux bestiaux. Deux hommes et trois femmes ont été retirés à grand peine des décombres* ».

Réseau hydraulique autour de Cazaux-Layrisse

Concernant les inondations, de fortes crues sont à signaler en 1856, 1865, 1875 (avec de gros dégâts à Pont-de-Cazaux et Lège), 1897 et en 1925. En 1875, six cents personnes périrent et six mille maisons furent détruites ! C'est le déboisement à outrance de la vallée de l'One qui est le plus souvent mis en cause. Le bassin supérieur de la Pique comptait 50 % de forêt, tandis que celui de l'One seulement 10%.

On peut lire dans le journal La Dépêche du 9 juillet 1897 : « … *Le 3 juillet, à 7 heures du matin, le pont de Cazaux fut envahi brusquement par les eaux et surtout par les graviers et la pierraille, venant de Baren et de Gouaux. Toute la population se réfugia en la maison d'école, mais, vers 5 heures, celle-ci était éventrée puis comblée par un immense éboulis. Le sauvetage fut organisé avec un courage digne d'éloges, par le maire, monsieur ANDRILLON, le garde forestier NOGUES et le cordonnier BARRERE. Détail bizarre, une vache entrainée par la Pique, à 3 kilomètres en aval, a pu aborder et revenir seule le lendemain à Baren.*

La route nationale, rompue sur un parcours de 100 mètres, est devenue le lit du fleuve. Quant au pont, qui venait à peine d'être payé, il a été enlevé dès le début de la crue. Les pertes sont évaluées à 150 000 francs. Monsieur le ministre des Travaux Publics, Adolphe TURREL a remis au maire, à titre de premier secours une somme de 500 francs. Il a promis de faire beaucoup plus lorsqu'on aura dressé une note officielle des sinistrés. Il a invité les habitants à prendre immédiatement des mesures hygiéniques et à employer le chlorure de chaux pour désinfecter les maisons avant de les occuper à nouveau. Cinquante soldats viendront aider au déblaiement.

Le pays présente le spectacle d'une terre ravagée, sillonnée de crevasses et d'excavations, dont les champs, dépouillés de leurs récoltes, forment de vastes dépôts d'où se dégage une odeur âcre et nauséabonde. Les cultivateurs ont bien entrepris l'enlèvement de ces épaisses croûtes de boue séchées par le soleil, mais il leur faudra des jours, des semaines pour l'accomplissement de ce prodigieux travail. La lourdeur de l'atmosphère, le temps sombre et orageux qu'il fait ajoute à la tristesse du tableau qui se déroule devant nous. Que de chemins détruits, que de champs bouleversés, que de ruines accumulées ... ».

« ... Les maisons de Pont-de-Cazaux ont été maltraitées par l'inondation. Il y a encore du gravier jusqu'au premier étage. Le premier étage est devenu rez-de-chaussée ; c'est par les fenêtres que les habitants rentrent chez eux ... ».

« ... Le ministre dit qu'il fera surtout porter ses efforts du côté de la voie ferrée, dont les travaux ont un grand caractère d'urgence (desserte de Luchon) ... ».

Le 22 Juillet 1925, un très violent orage a provoqué une crue subite des ruisseaux l'One et le Gouran et de la rivière la Pique dont les eaux dévastatrices se sont répandues dans la vallée et ont ravagé les villages à partir de Cierp. Les ponts de Juzet et de Cazaux-Layrisse ont été emportés.

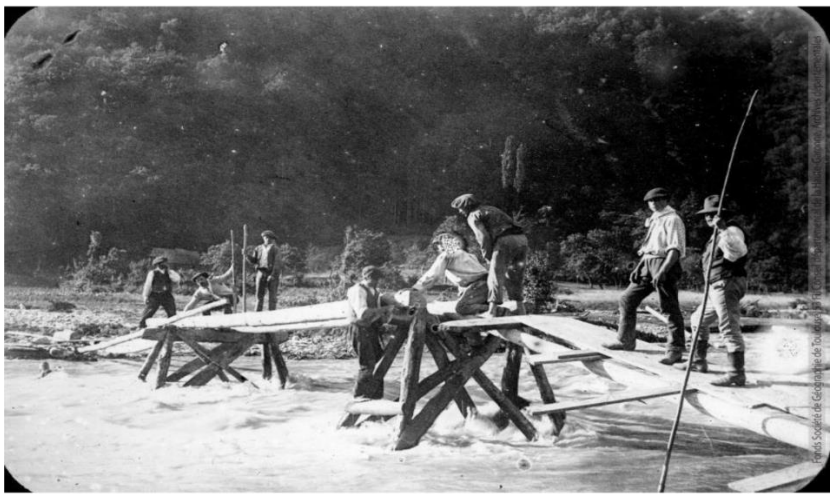

Bien difficile de traverser la Pique !

De gros dégâts le long de la rivière

Les mines

En remontant la vallée de la Pique, les premiers gîtes qu'on rencontre sont ceux de Lège, de Cazaux-Layrisse et de Cier-de-Luchon. Monsieur de GESTAS y avait effectué des galeries peu profondes entre 1821 et 1825 (voir monographie de l'instituteur) :

- à l'altitude de 150 mètres au-dessus de la vallée, en face de Lège,
- à celle de 60 mètres au-dessus du Pont-de-Cazaux et de 100 mètres en face,
- ainsi qu'à 180 mètres de hauteur sur la rive gauche près de Luret.

Entrée de mine au bord du ruisseau de Cantruc (ou de la Gourgue)

Dérivation du ruisseau pour lavage du minerai ?

Ces filons-couches n'étaient sans doute pas très riches car la Société CAVELAN ne les a que très peu repris. Elle n'a travaillé qu'en 1847 à ciel ouvert, à 350 et 400 mètres de hauteur. Le filon de Cazaux, formé d'un conglomérat de blocs stériles d'oxyde de fer, de pyrites quelque peu cuivreuses et aurifères, de blende et de galène donnant un plomb à 2,200 et 3,5 grammes d'argent par tonne. L'épaisseur était parfois de 2,5 mètres, mais diminuant rapidement en profondeur. Le minerai était surtout concentré sur la crête de la montagne, où il atteignait un mètre de puissance. Le filon de Lège, qui se prolonge sur la rive gauche sous le village, a un affleurement de 10 mètres où se voient plusieurs veines séparées par des schistes (exploitation au XVIème siècle par Jeanne d'ALBRET ?). On retrouve des filons également dans les environs (galène à Artigue, galène et plomb à Moustajon, Cazaril, Barcugnas, Saccourvieille,…).

On peut lire dans la presse de l'époque :

« *… La commune de Cazaux-Layrisse a autorisé un ingénieur à pratiquer des recherches de mines de fer dans le territoire de la commune. Les mines de fer de Cazaux existaient déjà et avaient été exploitées sous Louis Philippe. Les recherches ont été fructueuses, et les travaux d'exploitation commenceront sous peu de jours…* ».

Demande de concession de mines :

« *… Par une pétition en date du 28 mai 1910, Monsieur Maurice HEPP, docteur en médecine, domicilié à Paris, rue Magellan, n°1, sollicite une concession de mine de zinc, plomb, cuivre, fer et matériaux connexes sur le territoire des communes de Guran, Lège, Cazaux-Layrisse et Cier-de-Luchon, arrondissement de Saint Gaudens, département de la Haute-Garonne.*

La demande actuelle fait partiellement concurrence à celle présentée le 28 février 1907 par Monsieur M. CARDEILHAC, médecin et Monsieur BOUGUES, minotier, administrateur des mines de Baren … ».

Au final, « il *a été fait concession à la Société anonyme des mines de Baren, des mines de zinc, plomb, et métaux connexes dans plusieurs communes dont celle de Cazaux-Layrisse. Cette concession prendra le nom de concession de Baren …Le concessionnaire fera élection de domicile à Saint-Gaudens … La durée de la concession est fixée à soixante-quinze ans … Les droits attribués aux propriétaires de la surface sur le produit des mines concédées sont réglés à une somme, une fois payée, de 3 francs par hectare de terrain compris dans la concession* ».

Signé Gaston DOUMERGUE.

Le village de Cazaux-Layrisse tel que l'on peut le découvrir aujourd'hui

C'est un petit village que l'on peut atteindre soit à pied par le chemin des Marets à partir de Pont-de-Cazaux, soit en voiture en passant par le village de Lège. Il ne reste que très peu d'habitants permanents. Ce qui frappe en arrivant dans le village par Lège, c'est un grand pré central, presque entièrement bordé par des dalles en pierre.

Les habitations sont simples, agricoles et principalement marquées par l'élevage et les fourrages.

L'église Saint-Etienne

Il est très difficile de retracer l'histoire de cet édifice. Il est mentionné pour la première fois en 1369. C'est une petite église romane, probablement du XII^{ème} siècle, dédiée à St-Etienne, remaniée au XIX ^{ème} et XX ^{ème} siècles. Le plan de l'église est caractéristique des petits édifices romans de la vallée. Elle s'apparente à celles de Saint-Laurent de Binos et de Saint-Genies de Bachos. Il s'agit d'un petit édifice orienté à plan basilical. Le clocher-mur, percé d'une baie géminée, est accolé à une noue. La porte d'entrée se trouve sur la face ouest. Elle est de forme quadrangulaire et les montants sont en pierre de taille. La nef se développe sur 4 travées. Elle est éclairée sur la face sud par trois fenêtres avec arc en plein-cintre (une pour chaque travée sauf la première qui est aveugle). Le cœur se développe sur une largeur d'une travée. Le chevet est plat. L'accès à la sacristie se fait par une porte située à gauche du cœur. La couverture de la nef unique est constitué d'une voute en berceau en plein cintre. Cette église a subi d'importants remaniements, en 1884, elle s'est agrandie de 2m d'un côté et de 3m de l'autre (*ce qui peut sembler important au vu de la taille de l'église ?).*

La reconstruction de la couverture date de 1902/1903 comme l'indique le document ci-dessous. Elle a été terminée en 1904.

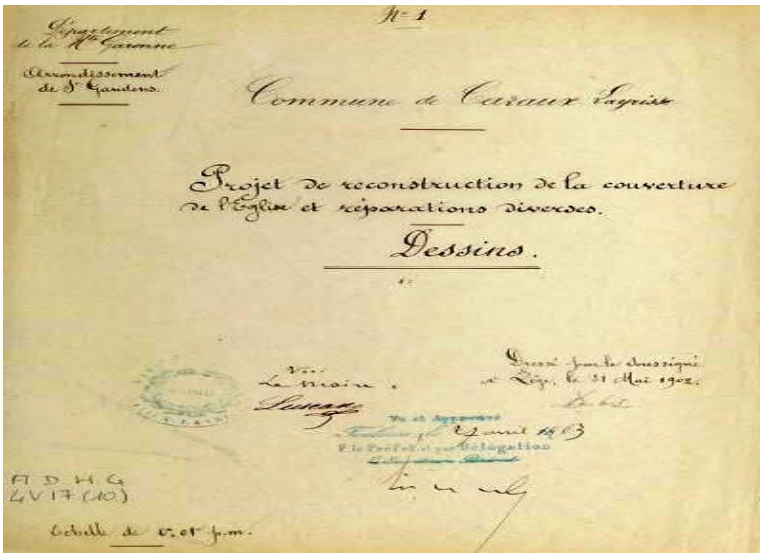

N° 1

Département de la Hte Garonne

Arrondissement de St Gaudens

Commune de Cazaux Layrisse

Projet de reconstruction de la couverture de l'Eglise et réparations diverses.

Dessins.

Vu : Le maire.

Dressé par le soussigné à Luz, le 31 Mai 1902.

Vu et Approuvé ... avril 1903 P. le Préfet et par Délégation

ADHG 4V17(10)

Echelle de 0.01 p.m.

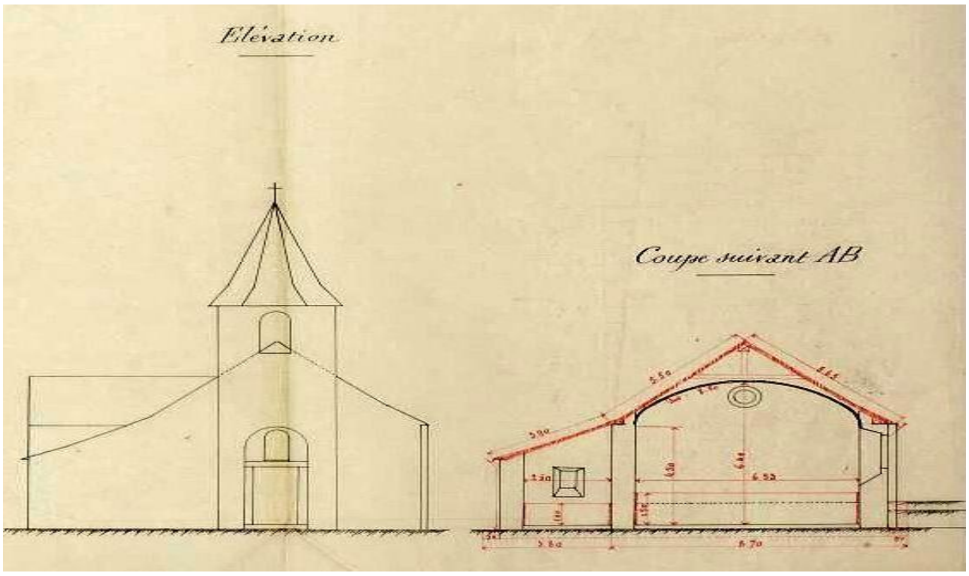

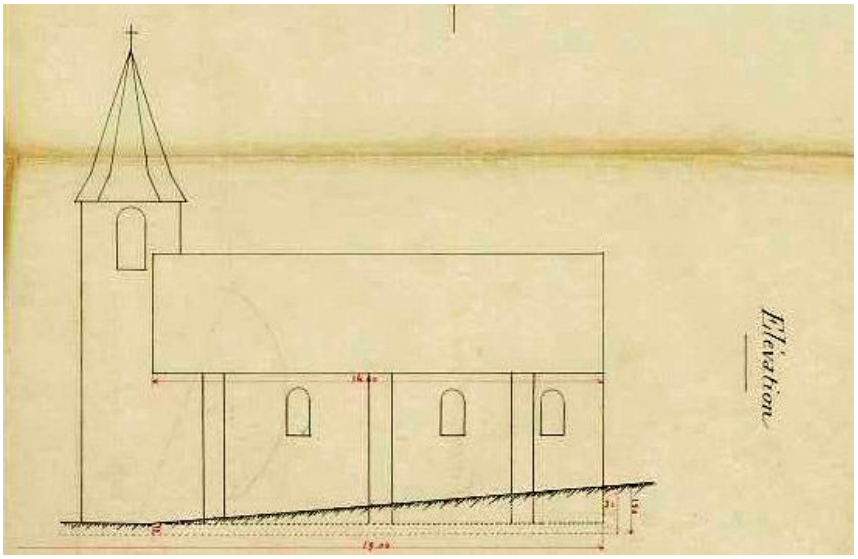

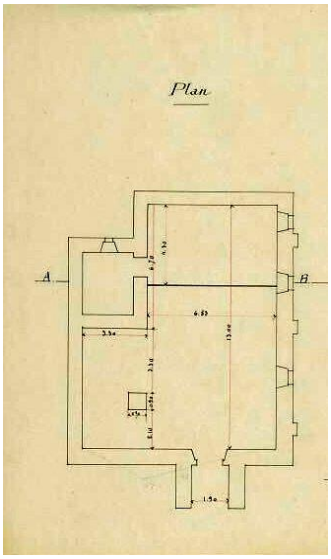

Une stèle funéraire gallo-romaine est intégrée dans le mur à droite de la porte d'entrée. Cette stèle comporte deux bustes sculptés et proviendrait d'une nécropole gallo-romaine voisine.

Un tympan est utilisé comme une pierre de réemploi au-dessus de la fenêtre de la sacristie. Ce tympan daté du XI^{ème} au XII^{ème} siècle représente une main bénissante, un personnage dans une attitude de prière (figure d'orant) et une tête inscrite dans une croix pattée.

Dans l'église on peut voir :

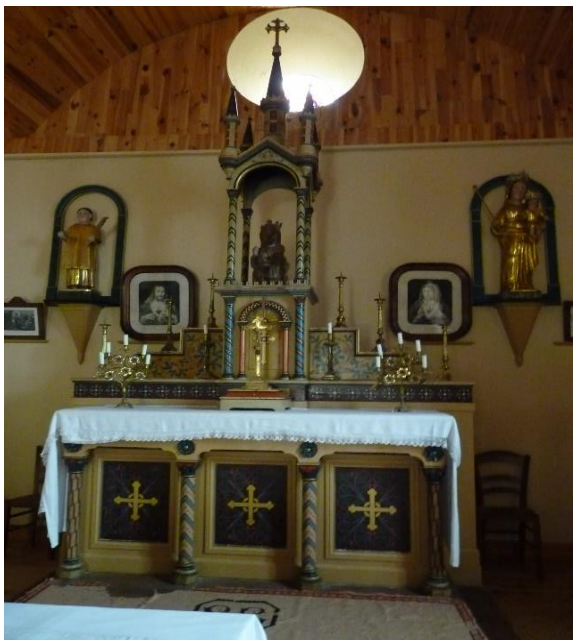

À gauche de l'autel, la statue de Saint-Etienne, du XVI ou XVII^{ème} siècle et à droite une autre vierge à l'enfant.

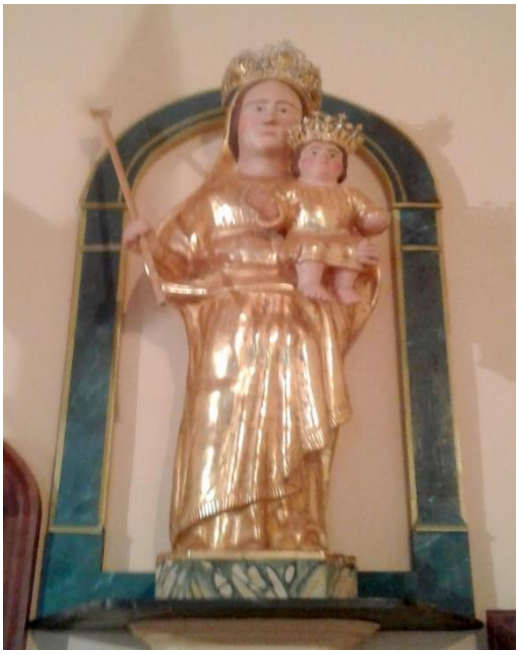

Au centre de l'autel, une très belle statue d'une Vierge à l'enfant du XVI ou XVII^{ème} siècle.

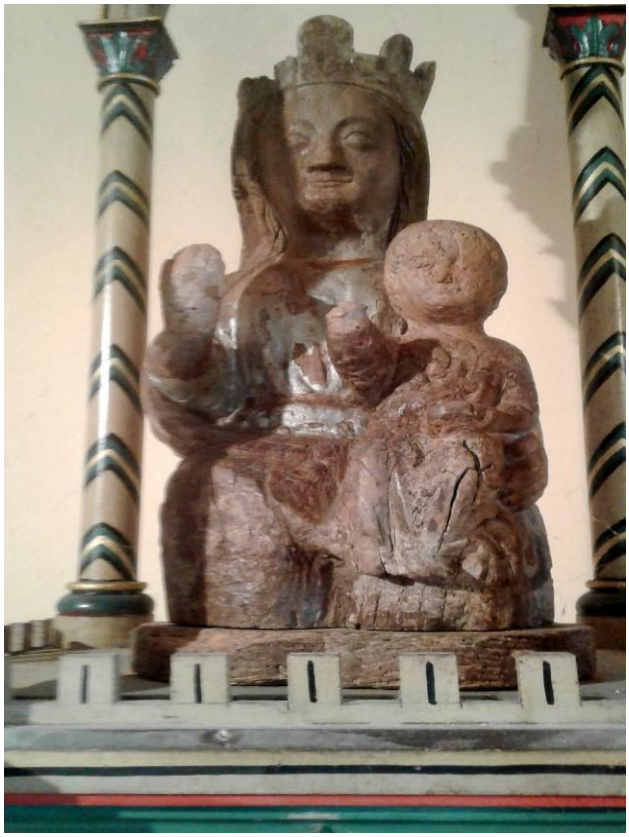

Cette statue était à l'origine dans un petit oratoire (appelé également montjoie) situé dans le village. Elle y a été dérobée le 10 août 1974 et on l'a retrouvée, 40 ans plus tard ! La niche où se trouvait la statue n'était pas protégée à l'époque (ni grillage, ni scellement). C'est donc pour plus de sécurité qu'elle a été déplacée dans l'église lorsqu'elle a été retrouvée et restituée en 2012.

L'oratoire ou montjoie

Photo d'époque de la vierge dans la niche, son oratoire

Cette sculpture, en bois polychrome, aurait pu être classée « monument historique » (*dixit Alain DUPUY dans un article de la Dépêche du Midi du 16 août 1974*), si elle n'avait été repeinte par un abbé dévoué, avec des couleurs peu conformes à la peinture d'origine.

Dans l'inventaire des biens, il est aussi mentionné un « coffre de fabrique destiné au rangement des ornements liturgiques ». Ce coffre est visible dans la sacristie. Il serait intéressant de pouvoir le restaurer.

À l'entrée, du côté gauche, un bénitier et des fonds baptismaux en pierre et du côté droit un bénitier en marbre régional.

On relève dans le journal « l'Univers » daté du 13 août 1893, la visite pastorale de Son Éminence le Cardinal dans la paroisse de Lège-Cazaux. « … *C'était la seule que le vénérable et zélé prélat n'eut pas encore visité. Toute la population a admiré le tranquille courage avec lequel Son Éminence a franchi la côte bordée de précipices, dans son coupé, pour se rendre à la petite église de Cazaux-Layrisse. Monseigneur a pris deux fois la parole : le matin dans l'église de Lège et dans celle de Cazaux et une troisième fois, le soir, dans l'église de Pont-de-Cazaux* … ».

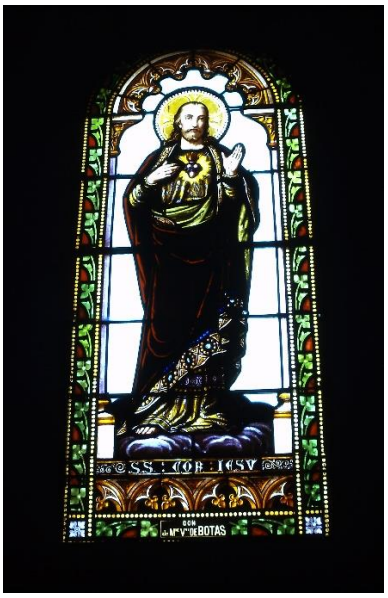

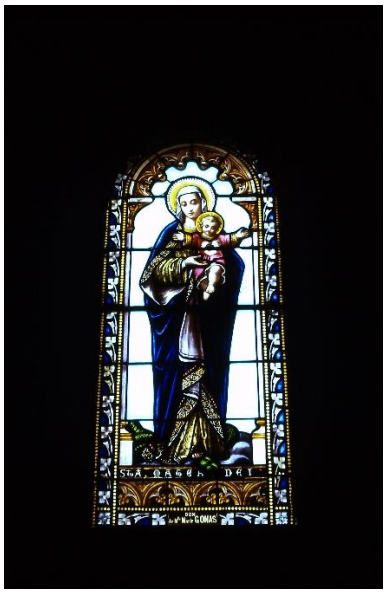

Séparation de l'Église et de l'État

LA DÉPÊCHE

JOURNAL DE LA DÉMOCRATIE

36e ANNÉE — JEUDI 7 DÉCEMBRE 1905 — N° 13,681

LA LOI DE SÉPARATION

Opinions

Pointes Sèches

Journal « La Dépêche » paru le 7 décembre 1905, 2 jours avant la promulgation de la loi

Nota : La loi concernant la séparation des Églises et de l'État est une loi adoptée le 9 décembre 1905 à l'initiative du député républicain-socialiste Aristide BRIAND qui prend parti en faveur d'une laïcité sans excès. Elle est avant tout un acte fondateur dans l'affrontement violent qui a opposé deux conceptions sur la place des Églises dans la société française pendant presque vingt-cinq ans : l'église catholique et une bonne partie des républicains, notamment radicaux.

Aristide BRIAND : « Séparez-vous, mais tachez de rester bons amis ! »

La nouvelle loi brise unilatéralement les engagements français relatifs au régime concordataire français de 1801, qui régissait les rapports entre le gouvernement français et l'Église catholique. Inventant la laïcité à la française, elle proclame la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes et pose le principe de séparation des Églises et de l'État :

> Article 1er : *« La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes … ».*
> Article 2 : *« La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte … ».*

Par l'article 1er, l'État garantit la liberté de conscience, c'est-à-dire le droit de ne pas être croyant, ou de croire, et la liberté de culte si on l'est. Par l'article 2, l'État, les départements, les communes assurent leur neutralité à l'égard des citoyens, en refusant d'accorder des avantages spécifiques à certains en raison de leurs pratiques cultuelles.

Instituées par l'article 4 de la loi, les associations cultuelles dont l'objet exclusif est l'exercice du culte sont de type loi de 1901. Elles ne doivent pas avoir d'autres buts, notamment elles ne peuvent pas se livrer à des activités sociales, culturelles, éducatives ou commerciales. Elles peuvent recevoir des donations et des legs qui sont exonérés de droits de mutation.

Sur le plan domanial et financier, la loi a trois conséquences majeures :

- les ministres des Cultes (évêques, prêtres, pasteurs, rabbins…) ne sont plus rémunérés par l'État (art. 2), et celui-ci n'intervient plus dans la nomination des évêques ;
- les établissements publics du culte sont dissous (art. 2) et remplacés par des associations cultuelles ayant pour objet exclusif de « subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice public d'un culte » (art. 18) ;
- les biens religieux saisis par l'État en 1789 restent sa propriété.

La loi de séparation prévoit ainsi un inventaire des biens mobiliers et immobiliers (art. 3) des établissements publics du culte avant que ne soit rendue aux associations cultuelles la partie de ces biens estimée nécessaire au culte et que le reste soit saisi. Dans les faits, cet inventaire se fera de façon estimative.

Cet inventaire a eu lieu dans les églises de Cazaux du Haut et de Pont-de-Cazaux le 14 mars 1906 en présence du curé GOUSSERAU, du maire AUDRILLON et de l'instituteur RICURT.

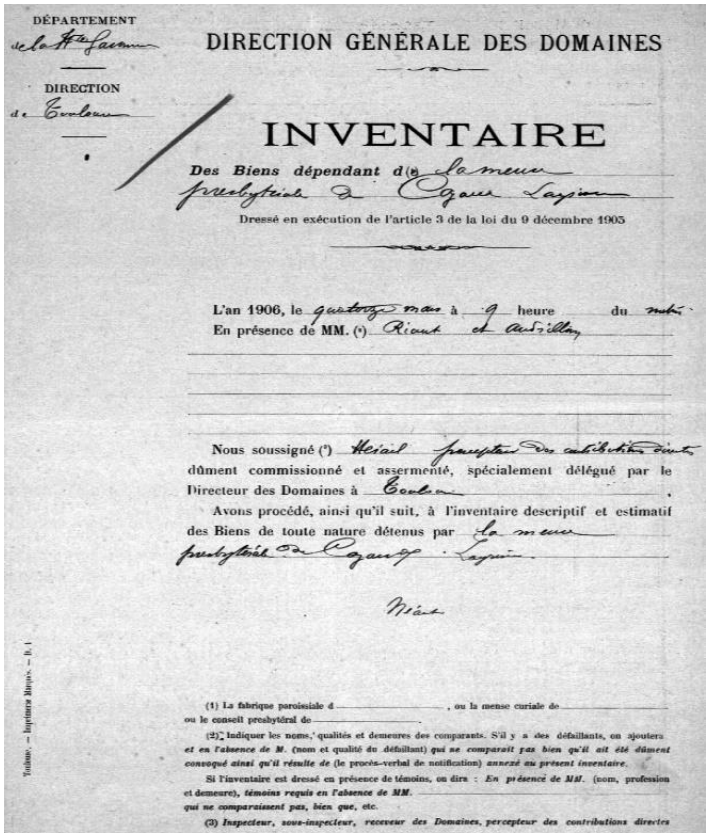

DÉPARTEMENT de la Gironde

DIRECTION de Bordeaux

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOMAINES

INVENTAIRE

Des Biens dépendant d(e) la mense presbytérale de Cazaux Layrisse

Dressé en exécution de l'article 3 de la loi du 9 décembre 1905

L'an 1906, le quatorze mars à 9 heure du matin

En présence de MM. (*) Ricurt et Audrillon

Nous soussigné (*) Hériard inspecteur des contributions directes dûment commissionné et assermenté, spécialement délégué par le Directeur des Domaines à Bordeaux,

Avons procédé, ainsi qu'il suit, à l'inventaire descriptif et estimatif des Biens de toute nature détenus par la mense presbytérale de Cazaux Layrisse.

Néant

(1) La fabrique paroissiale d _____, ou la mense curiale de _____ ou le conseil presbytéral de _____.

(2) Indiquer les noms, qualités et demeures des comparants. S'il y a des défaillants, on ajoutera *et en l'absence de M.* (nom et qualité du défaillant) *qui ne comparaît pas bien qu'il ait été dûment convoqué ainsi qu'il résulte de* (le procès-verbal de notification) *annexé au présent inventaire.*

Si l'inventaire est dressé en présence de témoins, on dira : *En présence de MM.* (nom, profession et demeure), *témoins requis en l'absence de MM.* _____ *qui ne comparaissent pas, bien que*, etc.

(3) *Inspecteur, sous-inspecteur, receveur des Domaines, percepteur des contributions directes*

LE HAMEAU DE PONT-DE-CAZAUX

Cazaux-Layrisse est relié au hameau du Pont-de-Cazaux par le pont qui enjambe la Pique. De l'autre côté du petit pont, on peut voir dans un oratoire, une statue de Saint-Etienne, patron de l'église.

Passé le pont, le chemin des Marets monte au village du haut, doucement au début puis la pente augmente fortement …

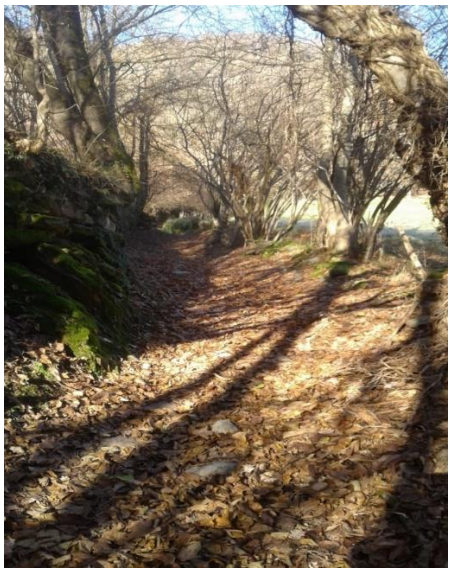

Chemin reliant Pont-de-Cazaux au village du Haut, probablement ancienne voie romaine.

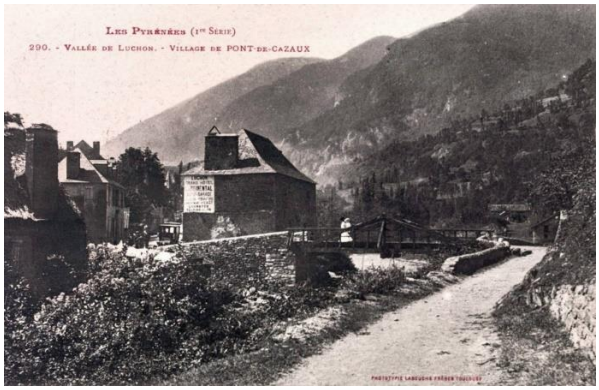

Hier

Aujourd'hui

Hier

Aujourd'hui

En 1897 on pouvait lire :

« *À Pont-de-Cazaux, l'auberge est d'un aspect très pyrénéen avec sa galerie de bois. Négligée depuis la disparition des chaises de poste et de la diligence, elle est redevenue prospère, grâce à la bicyclette. Le Touring-Club lui a confié le dépôt d'un poste de secours, et devant sa porte, à tout heurs, sont pittoresquement groupés, près de leurs machines au repos, des cavaliers de tous les sexes en culottes de tous les styles* ».

Le dernier propriétaire était Bertrand GUIARD.

L'église de Pont-de-Cazaux a été construite en 1850, elle est dédiée à Saint Justin.

L'église Saint-Justin de Pont-de-Cazaux avec à gauche l'ancienne auberge

L'église avec le monument aux morts et la statue

Monographie de Thomas MADON, instituteur à Cazaux-Layrisse vers 1886

Dès 1884, l'Inspection Académique avait demandé aux instituteurs de rédiger la monographie de leur village. Cette commande en avait été formulée à l'occasion de « l'exposition et concours scolaire à Toulouse » organisée en 1884 par la Société Géographique de Toulouse. Et, sans doute en raison du succès de cette manifestation, une nouvelle exposition fut montée en 1885, l'Inspection d'Académie imposant cette fois à tous les instituteurs de rédiger la monographie de leur commune. La commande était précise : il était demandé aux instituteurs et institutrices (peu nombreuses à cette époque) d'accompagner leur rédaction de plans et de cartes. Ces monographies devraient également figurer en bonne place à l'exposition universelle de 1889. Il s'agissait alors de montrer, à l'occasion du centenaire de la révolution, les progrès de l'instruction publique et l'efficacité des instituteurs pour enseigner l'histoire et la géographie. On espérait d'autre part diffuser la culture dans les familles par l'intermédiaire des élèves.

Certaines monographies ont été jugées d'un grand intérêt comme celles de : M. VIDAILHET pour Saccourvieille, Alexis LAURENS pour Saint-Aventin et Louis SAUBADIE pour Cazarilh Laspènes.

***Nota** : Ces monographies sont visibles sur le site internet des Archives Départementales 31 – Archives numérisées – Autres fonds numérisés – Monographies communales – nom de la commune recherchée.*

À cette époque, le maire de la commune est M. Jean-Pierre GUIARD né en 1824. Avec sa femme Jeanne, il a eu un fils Pascal né en 1872.

L'instituteur est Thomas MADON, né en 1858 à Oô et marié à Oô le 20 octobre 19881avec Anne Françoise COMET, née à Cathervielle, , ils auront une fille, Renée Jeanne, née à Cazaux-Layrisse en 1886. Il est décédé et enterré à Luchon le 10 janvier 1920.

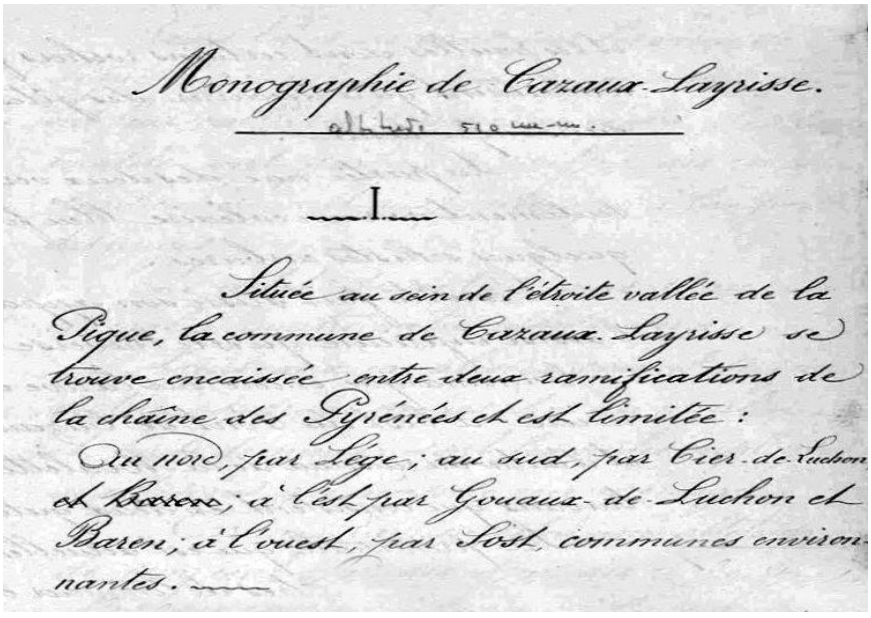

Monographie de Cazaux-Layrisse.

I

Située au sein de l'étroite vallée de la Pique, la commune de Cazaux-Layrisse se trouve encaissée entre deux ramifications de la chaîne des Pyrénées et est limitée : au nord, par Lège ; au sud, par Cier-de-Luchon et Bazens ; à l'est par Gouaux-de-Luchon et Baren ; à l'ouest, par Sost, communes environnantes.

« *… Distante de onze kilomètres du chef-lieu de canton, de trente et un kilomètres de l'arrondissement et de cent trente et un du département, elle offre aux regard des spectateurs de superbes sommets boisés, dont la base a été soigneusement convertie en terres labourables, prairies naturelles ou artificielles.*

Ses industrieux habitants ne crurent pas, d'un premier abord, devoir se borner à la culture de la couche arable ; ils voulurent pénétrer au sein même de la terre, où ils supposaient trouver de plus précieux trésors que dans ces roches qui se montrent à la surface et qui semblent prêtes à engloutir les quelques modestes habitations agglomérées au pied de la montagne.

Malheureusement leurs efforts persévérants et les fouilles dont certains furent l'objet n'aboutirent qu'à découvrir des gites métallifères sans importance.

La partie nue des deux versants laisse seulement voir un calcaire bleu foncé et quelques schistes carburés. L'aurilite (auralite ?) *fait aussi son apparition dans l'assise inférieure qu'elle traverse.*

On remarque encore sur la rive droite de la rivière, à l'est de Pont de Cazaux, de part et d'autre du ruisseau de la Moulette, d'anciens travaux qui consistent en deux galeries. La principale qui est actuellement obstruée, avait soixante mètres de longueur et était poussée sur un filon de pyrite blanche, très peu cuprifère, ayant deux à douze centimètres d'épaisseur, dans une gangue de quartz et de spath calcaires.

Des mineurs allemands ont exploité ce minerai stérile de 1821 à 1825, aux frais de Monsieur De GESTAS, en abusant de sa confiance par la substitution à la pyrite blanche de morceaux de cuivre pyritaux qui provenaient de Saléchan.

Déçus dans leurs espérances, les Layrissois durent former de nouveaux projets pour améliorer leurs conditions et se vouer en entier à l'agriculture.

Leurs terres, arrosées par les eaux de la Pique et par celles de deux ruisseaux, qui ont leur confluent presque au centre de la localité, ont parfois à souffrir des crues, particulièrement au printemps à la fonte des neiges. Le débit de ces trois cours d'eau réunis est égal à 4 mètres cubes environ. Leurs eaux canalisées servent de force motrice à deux scieries et à un moulin, et, faute de mieux, sont les seules employées aux besoins que nécessite un ménage.

Cazaux-Layrisse est à une altitude de cinq cent dix mètres ; son climat est généralement froid ; la bise et l'autan qui soufflent alternativement dans la vallée, y maintiennent une température assez salubre, par le fait qu'ils dégagent l'atmosphère des miasmes dont elle peut être chargée.

II

Vu le peu d'aisance qui règne dans le pays, le chiffre de la population, qui en 1881, s'élevait à 191 habitants, ne tend qu'à diminuer, et nous devons attribuer ce décroissement assez sensible au colportage et au séjour des villes, vrais épidémies pour une localité où l'agriculture manque de bras.

La commune se divise en trois parties distinctes, qui comprennent, savoir :

- *le hameau de Cantruc, cinq feux et douze habitants,*
- *le hameau de Pont-de-Cazaux, dix-huit feux et soixante habitants,*
- *le village de Cazaux, dix-sept feux et soixante-six habitants.*

Total égal à quarante feux et à 138 habitants.

Nota : Au recensement de 2023, la population est de 60 habitants.

Les biens communaux sont administrés par un maire, assisté d'un conseil municipal composé de neuf membres. Un garde champêtre et un garde-forestier surveillent les délits et signalent à l'administration supérieure toute infraction aux lois qui nous régissent.

La commune est desservie pour les cultes par le curé de Lège ; pour les finances par la perception de Cierp ; pour les postes et télégraphes, par le bureau de Cierp.

La valeur du centime s'élève à quatorze francs et les revenus ordinaires à quarante-huit francs, faibles ressources pour figurer aux nombreuses dépenses que nécessiteraient les besoins d'une localité.

Remarque : Les centimes additionnels étaient perçus sur la base des impôts directs nationaux, au profit de la commune et du département. Ils constituaient, avec l'octroi pour les communes concernées, l'essentiel des ressources ordinaires des collectivités. L'introduction de la fiscalité locale à partir de 1958 entraîne leur disparition.

La notion de centime communal est liée à celle de l'impôt de répartition. Il y a deux façons de fixer l'impôt :

- ou l'État a fixé au préalable le rendement global et assigne par Départements des contingents qui sont ensuite répartis dans les communes et c'est l'impôt de répartition,
- ou l'État fixe un pourcentage par rapport à la matière imposable et c'est l'impôt de quotité.

Lorsque les impôts d'État étaient des impôts de répartition, les impôts communaux se moulaient sur eux : pour un franc représentant la part de l'État, les assemblées locales votaient 3, 4, 5 … centimes additionnels aux 4 contributions : le foncier bâti, le foncier non-bâti, la mobilière et la patente. Chaque fois que l'État encaissait 1 franc, la commune percevait 1 centime.

Pour une commune qui avait à supporter 4 centimes départementaux et 6 centimes communaux, c'est-à-dire 10 centimes additionnels et qui devait supporter un contingent de 1000 francs au titre de la contribution foncière non-bâtie, l'impôt à répartir était donc de 1000 francs + 1/10 de 1000 francs = 1100 francs.

Si dans une commune, le total des revenus fonciers non-bâtis était de 4780 francs, la somme à payer pour un franc de matière imposable était de 1100/4780 = 0,2301.

L'habitant ayant un revenu de 125 francs était donc redevable de 125 x 0,2301 = 28,76 francs.

Ainsi les impositions locales dépendaient étroitement des impositions d'État ; l'ensemble avait le mérite d'être clair et pratique !?

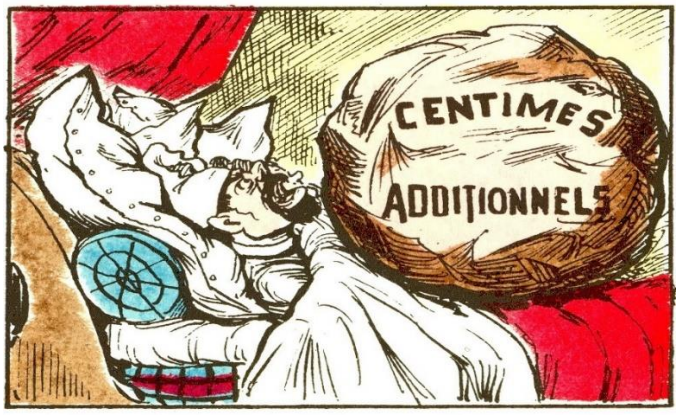

III

Les terres qui constituent le territoire de la commune sont de nature siliceuse. Celles qui sont affectées aux labours sont en trop faible quantité pour que leur rendement puisse suffire à l'alimentation de la population layrissoise. Grâce aux différents engrais, on récolte en moyenne, deux cent quatre-vingts hectolitres de froment, soixante-sept de méteil, soixante de seigle, trois cents de maïs, dix-sept de sarrasin, vingt de haricots, sept de pois, quatre cent cinquante de pommes de terre, trois cent vingt-cinq de navets.

Les procédés de culture sont les mêmes que dans le restant du midi de la France.

Les principales essences de bois que l'on rencontre dans la forêt domaniale de Cazaux-Layrisse sont : le hêtre et le chêne qui ne sont utilisés que pour le chauffage. Tout affouager a droit annuellement à trois stères de bois, moyennant la somme de 2,25 francs qu'il doit verser à la caisse de Receveur municipal.

Les quelques vignes, plantées çà et là dans les terrains les plus exposés au soleil, donnent un rendement d'environ vingt hectolitres de vin. Le raisin, presque tous les ans en proie à l'oïdium, est arrêté dans sa maturité par la froide température de septembre.

L'élève des bêtes à laine et des bêtes à corne est une occupation journalière pour les habitants de la commune. Malheureusement, ils se voient entravés dans leur petite industrie par des lois forestières qui leur ont enlevé le droit de pacage dans les forêts et pelouses domaniales. Au détriment de l'agriculture et du commerce, les troupeaux de vaches et de moutons seront dorénavant réduits par moitié.

L'Administration forestière n'a pas prévu que ces animaux, auxquels il faut un libre parcours, peuvent seuls indemniser de ses peines l'agriculteur de nos montagnes. Elle n'ignore pas pourtant que les habitants de ce pays, loin d'épuiser les draperies d'Elbeuf et de Sedan, se bornent à faire tisser, presque sans apprêt, les toisons lavées, cardées et filées par les bonnes ménagères qui ne dédaignent pas un cotillon de bure, même pendant les plus fortes chaleurs d'été. Les hommes vont journellement coiffés d'un béret à la béarnaise, habillés de bure et chaussés de sabots ou de gros souliers.

En outre, l'Administration aurait dû considérer que le fumier de mouton est le meilleur engrais pour nos terres légères et que le pauvre agriculteur, pour figurer à ses affaires, puise particulièrement dans le revenu de son troupeau.

Pas de mine, pas de carrière à exploiter, pas d'usine pour occuper les malheureux ouvriers qui, la plupart, mènent une vie oisive et misérable.

Et pourtant ils ont quelques impôts à payer pour des terres stériles qu'ils travaillent infructueusement, pour une modeste habitation qui leur sert d'abri. Plusieurs d'entre eux ont même de nombreuses familles à nourrir. Assurément leur position est bien critique. Que font les pauvres pères ? Ils partent, un gros paquet sur le dos, ils vont, à titre de marchands colporteurs parcourir la France et souvent même l'étranger afin de gagner pour eux et leur famille de quoi subsister pendant la rude saison d'hiver.

Dès l'âge de douze ans, les enfants partent également sous la conduite d'un maître, duquel ils ont souvent à souffrir les mauvais traitements, et fort heureux encore s'ils ont toujours de quoi assouvir leur faim.

La route nationale n°125 et la voie ferrée de Luchon à Toulouse traversent le territoire de Cazaux-Layrisse. Le chemin de fer pris à la station de Lège, est le seul moyen de transport pour se rendre au département, à l'arrondissement et au chef-lieu de canton. Mais comme ce dernier se trouve à 4 kilomètres de la gare de Marignac, il fournit des voitures publiques, destinées à recevoir les voyageurs à l'arrivée de tous les trains.

Les mesures locales encore en usage sont : le coupeau, le boisseau (environ 13 litres) *et la mesure.*

IV

La langue maternelle de ce pays est le patois dérivé de la langue celtique.

Les voix robustes de nos jeunes montagnards font entendre des hymnes guerriers qu'ils ont recueillis pour la plupart dans les régiments, pendant la durée de leur service militaire.

La religion catholique est la seule pratiquée dans la vallée.

Les principaux aliments consommés par la population sédentaire sont : le pain, la pomme de terre, les différents légumes, le porc et le mouton salés.

Les chasseurs et les pêcheurs, qui pourraient ajouter à ce genre de vie des mets plus succulents, préfèrent porter à la ville les truites délicieuses qui abondent dans la Pique, les coqs de bruyère et les perdreaux qui peuplent les montagnes, la caille, le râle, l'étourneau, le ramier, le biset , la palombe qui, en automne, sont de passage sur nos terres, le canard, la sarcelle et la bécasse qui ne font leur apparition que pendant la rigoureuse saison d'hiver.

V

*Dans les premières années du XIX*ème *siècle, l'enseignement primaire donné dans la commune comprenait seulement quelques notions de lecture, d'écriture et de calcul. Les écoles d'ailleurs étaient très peu fréquentées dans la vallée. Les heures de classe n'étaient pas fixées par l'instituteur qui, ayant sa propriété à travailler, ne craignait pas de vaquer à d'autres travaux qu'à ceux de l'école. Aujourd'hui, depuis que le gouvernement a établi un règlement définitif et qu'il a élevé le traitement des membres de l'Enseignement, il n'en est plus ainsi ; l'instruction se développe de jour en jour dans la commune.*

Les instituteurs qui s'y sont succédé, depuis quelques années, fiers des sacrifices que la République a bien voulu s'imposer pour eux, ont redoublé d'efforts pour instruire une jeunesse qui, un jour reconnaissante, sera prête à se dévouer pour soutenir la cause d'un gouvernement dont les motivations et les réformes utiles ont valu au siècle sous lequel nous vivons le nom de siècle du Progrès.

Grâce à la République, Cazaux-Layrisse possède depuis 1881, une belle maison d'école, qui se compose de la salle de classe et de quatre pièces destinées au logement de l'Instituteur.

Depuis 1815, l'instruction a fait de rapides progrès dans la commune. À cette époque, la plupart des habitants étaient illettrés. De nos jours, deux seulement peuvent être rangés dans cette catégorie d'individus. Quoique pauvre, la commune n'a rien négligé pour seconder les sacrifices du gouvernement et les efforts des Instituteurs. En 1882, elle créa des fonds pour l'achat d'une bibliothèque scolaire qui ne renferme encore que vingt-trois volumes. Le nombre des prêts, depuis lors, a été de quatre-vingt-quatre. En 1883, elle fonda la caisse des écoles, pour laquelle le conseil vote une modique somme tous les ans.

Par les soins de l'instituteur, plusieurs élèves possèdent un livret de caisse d'épargne postale. Son traitement s'élève à neuf cent francs, somme inférieure aux dépenses que nécessite un ménage. Il est à souhaiter que la commune ne délaisse point la bibliothèque scolaire, car c'est par de nouvelles acquisitions de livres qu'elle peut couronner une œuvre si bien commencée.

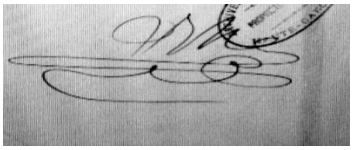

Signé Thomas MADON

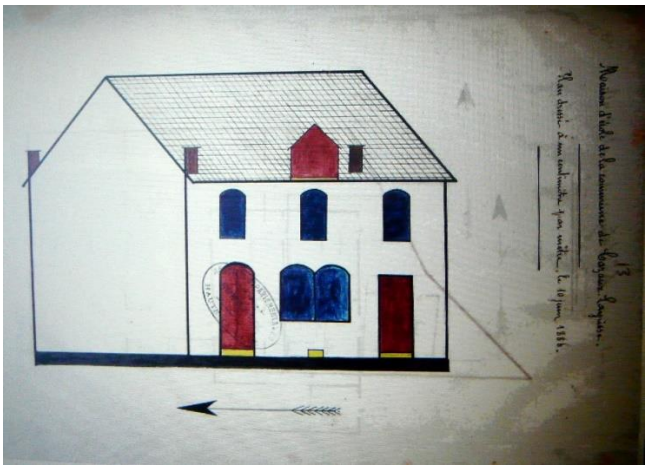

L'école en 1886 (dessin de Thomas MADON)

Photo de l'école aujourd'hui, malheureusement en bien mauvais état (en cours de rénovation)

Morts pour la France – Conflit 1914/1918

FONDEVILLE Guillaume Jean Bernard

Né le 6 mars 1887 à Cazaux-Layrisse, fils de Jean FONDEVILLE et de Rosalie DENARD

Soldat de 2ème classe au 296ème Régiment d'Infanterie

Décédé au combat le 21 mai 1916 à Nord d'Esnes (Meuse)

FONDEVILLE Jean Marius (Albert)

Né le 11 août 1893 à Cazaux-Layrisse, fils de Jean FONDEVILLE et de Rosalie DENARD

Soldat de 2ème classe au 59ème Régiment d'Infanterie

Décédé au combat le 22 août 1914 à Bertrix (Belgique)

LARRIEU Jean-Marie

Né le 5 juin 1890 à Cazaux-Layrisse, enfant naturel de Françoise LARRIEU

Sous-lieutenant au 54ème Régiment d'Infanterie

Décédé au combat le 27 septembre 1915 à Louain (Marne)

Les maires d'hier et d'aujourd'hui : Arnaud et Jean-Pierre DORE

Arnaud DORE, en sa commune de Cazaux-Layrisse. (Photo Guillaume RIVIERE)

À Cazaux-Layrisse, Arnaud DORE soigne depuis près de trente ans ses relations avec les services publics et les élus.

« Je suis comme un ministre, ici. » Arnaud DORE, 67 ans, quarante-neuf ans de mandat municipal dont vingt-neuf en qualité de maire *« fait tout ici »,* c'est-à-dire à Cazaux-Layrisse, 70 habitants à 600 mètres d'altitude dans les Pyrénées. En cas d'inondation, il monte à 1 300 mètres déboucher les captages d'eau. Sinon son travail consiste, au moins deux jours par semaine, à *« remplir des papiers et encore des papiers »* pour financer les travaux d'enrochement de la Pique. *« Je remplis même des dossiers de retraite. »*

Être maire à Cazaux-Layrisse (deux églises, deux cimetières et quelques toits d'ardoise) c'est visiter son monde à l'apéritif *« pour voir ce qui ne va pas »* et connaître chacun. C'est aussi entretenir les meilleures relations avec l'équipement, *« qui sont très bien, très efficaces* ». Avec le président du conseil général *« que je remercie pour l'aide financière apportée à la commune »* ou avec la perceptrice du canton *«si précieuse par ses conseils ».*

Le sous-préfet de Saint-Gaudens a droit à un traitement particulier : *« Je tiens à mettre l'accent sur la disponibilité, la compétence et le suivi des dossiers de monsieur Bahut », dont il attend « une subvention pour le plan communal de sauvegarde » ...* Être le premier relais des pouvoirs et des administrations, c'est être un soutier de la République. *« Allez, conclut-il, fini la distribution de médailles. Ah non ! j'oubliais la députée Carole DELGA. Qu'est-ce que je vais dire d'elle ? Vous n'avez qu'à marquer qu'elle nous apporte beaucoup par ses différentes actions, notamment financières. »*

Sa dernière politesse va au sénateur Bertrand AUBAN, *« y a qu'à dire qu'il est très présent sur la commune »*. Ladite députée et ledit sénateur sont socialistes. Arnaud DORE, aussi. Cazaux-Layrisse a donné 43 voix à Hollande en 2012 contre tout juste 16 à Sarkozy. Mais le sortant, élu en 2008 par 91,94% des 69 inscrits au premier tour, se présentera encore le mois prochain sous l'étiquette *« défense des intérêts communaux »*. Les intérêts de la commune, c'est une dotation globale de fonctionnement de 6 500 euros annuels, *« avec l'Agence de l'eau qui nous en prend 900… Je ne sais pas pourquoi »*. Et si le maire peut indiquer sans rire que *« les impôts locaux n'ont pas augmenté depuis 1936 »*, c'est que lui-même *«ne touche aucune indemnité »*. C'est qu'il n'y a *« pas d'électronique, ni de ligne de téléphone à la mairie »*. Son portable, il en règle la facture de sa poche. Arnaud DORE vit de sa retraite d'enseignant et, avant cela, de cadre chez Pechiney. *« Il y a eu jusqu'à 800 salariés à Marignac. »* A Cazaux-Layrisse, il n'y a plus d'emplois, *« juste deux agriculteurs, dont un retraité »*, Les rares salariés du village y sont en éternel mouvement pendulaire vers Luchon à 7 kilomètres. Le métier de maire d'une petite commune, c'est enfin tout savoir des réalités économiques. Arnaud DORE a adapté sa politique de l'eau : *« un forfait annuel de 85,50 euros pour une résidence secondaire, 103,50 euros pour une résidence principale avec une seule personne, 121,50 avec deux, 139,50 avec trois… »*. C'est donné ? Il remonte ses verres fumés sur le nez : *«je suis contre faire payer les gens, dit-il. Je n'aime pas ça.»*.

Par Gilbert LAVAL, envoyé spécial à Cazaux- Layrisse — 28 février 2014 à 21:16 (mis à jour le 3 mars 2014 à 12:38)

Depuis 2020, la lourde tâche de premier magistrat de la commune revient désormais à Jean-Pierre DORE qui vient de succéder à son père. A 54 ans, le nouveau maire a déjà une bonne expérience des affaires communales en étant premier adjoint durant deux mandats. Le nouveau conseil municipal est constitué de :

- Jean-Pierre DORE, maire, Alain CAZAUX, premier adjoint, José SAMARAN, deuxième adjoint, Emmanuel DERVAUX, Jeanine FOURCADE, Dimitri LATASTE (a démissionné en 2022) et Cécile SIRET.

Conclusion

La population de la Layrisse a traversé les siècles dans les mêmes conditions, avec les mêmes mœurs, les mêmes croyances, quelquefois « immobile ». La Layrisse est pourtant un couloir, un lieu de passage vers Luchon et l'Espagne. Que de troupes, combien de pèlerins et de grands personnages a-t 'elle vu passer ! Passer seulement ! La voie romaine, les chemins médiévaux, la route enfin construite et inaugurée en 1763, par le duc de Richelieu, avaient laissé les habitants assez indifférents. Du haut de leurs champs en terrasse, ils avaient regardé passer les étrangers sans en tirer perte ni profit (sauf peut-être les hôteliers de Pont-de-Cazaux).

Seuls quelques-uns ont quitté leur village pour aller chercher du travail ailleurs. C'est ainsi que l'on trouve la trace d'habitants de Cazaux à Bayonne au XVIII^{ème} siècle.

La Layrisse de Cazaux, la Layrisse « du ravin », la vraie en somme est ainsi restée dans la médiocrité et la misère jusqu'à la Révolution.

Pendant la Révolution, les habitants de la Layrisse sont restés chez eux et ont continué à mener la même vie que certains des vallées les plus reculées.

Aujourd'hui, même si les paysages n'ont que très peu changé, l'identité de la Layrisse est menacée de disparition de par sa proximité avec Luchon ou Saint-Béat. Le terme « Layrisse » n'apparait plus que dans le nom de ce petit village qui en est la dernière mémoire.

Les Sources

Wikipedia

Gallica

Archives Départementales de la Haute –Garonne

Mémoire des hommes

Delcampe cartes-postales

La Dépêche du Midi

La Revue de Comminges :

- La vallée de la Layrisse du Moyen-Âge à la révolution – Henri BLAQUIERE
- Le peuplement de la Layrisse du XIV^{ème} siècle à la Révolution – Henri BLAQUIERE
- Deux statues de Notre Dame volées – Abbé DUMAIL
- Promenades à pied dans les environs de Luchon : la Layrisse – Paul de CASTERAN
- Les compoix du XIV/XV^{ème} siècle – Bruno JAUDON
- Les fruitières du Haut-Comminges – Pierre FERAL

Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest : L'ancien nom de la Pique – Charles HIGOUNET

Le comté de Comminges au milieu du XVI^{ème} siècle – René SOURIAC

Merci à :

Madame Jeanine CAYLA

Monsieur le maire Arnaud DORE

Monsieur Alain CAZAUX

Contact : alain.chevalier31@yahoo.fr